

Préfecture de région Centre



**Rapport d'évaluation ex ante du
Programme Opérationnel Plurirégional
FEDER Loire 2007-2013
Février 2007**

Evaluation ex-ante et évaluation stratégique
environnementale du programme européen 2007-2013



Rapport d'évaluation ex ante du Programme Opérationnel Plurirégional FEDER Loire 2007-2013 Février 2007

Evaluation ex-ante et évaluation stratégique
environnementale du programme européen 2007-2013



Tour Polygone
265, avenue des Etats du Languedoc
F-34000 MONTPELLIER
www.edater.fr

Tél. : 04 67 02 29 02
Fax : 04 67 79 56 76
miellet@edater.fr
rulliere@edater.fr

Sommaire

RAPPORT	5
1 INTRODUCTION	6
2 SYNTHÈSE DE LA STRATÉGIE PLURIRÉGIONALE DU PO LOIRE	7
3 ANALYSE DE LA DIMENSION PLURIRÉGIONALE DU PO LOIRE	8
4 L'ARBRE D'OBJECTIFS DU PO LOIRE	12
5 FICHE DE CONFORMITÉ DU PROJET DE PO	13
6 LA MÉTHODOLOGIE D'ÉLABORATION DU PO ET L'INTÉGRATION DE L'ÉVALUATION	15
6.1 Le fonctionnement du partenariat pour l'élaboration du PO.....	15
6.2 L'intégration du processus évaluatif.....	16
7 SYNTHÈSE DES CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DE L'ÉVALUATEUR ET DE LEUR PRISE EN COMPTE DANS LE PO	18
7.1 Analyse des leçons tirées de l'expérience et des priorités communautaires et nationales	18
7.2 Évaluation de la solidité de l'analyse socio-économique et environnementale	21
7.3 Évaluation de la pertinence et de la cohérence du programme.....	23
7.4 Évaluation des impacts attendus	27
7.5 Analyse des modalités de mise en œuvre.....	28
ANNEXES	29
Annexe 1 : Grille d'analyse de la valeur ajoutée interrégionale (oct-nov.2006)	30
Annexe 2 : Note n°1 sur les leçons à tirer de l'expérience (août 2006)	32
Annexe 3 : Note n°2 : analyse de la solidité socio- économique du diagnostic (sept-oct 2006).....	43
Annexe 4 : Note de bilan intermédiaire mi novembre 2006 : analyse du diagnostic et du profil environnemental (nov.2006).....	45
Annexe 5 : Note n°3 : Éléments de synthèse sur la problématique des fleuves dans la stratégie européenne et plus particulièrement sur la question des inondations- Accompagnement à la définition de la stratégie (oct. 2006).....	50
Annexe 6 : Note n°4 : première analyse sur le projet de PO Loire (début février 2007).....	56
Annexe 7 :Tableau de synthèse de la cohérence externe entre PO Loire et les PO FEDER régionaux concernés (février 2007).....	61

Avertissement

Contenu du présent rapport

Le présent rapport d'évaluation est réalisé sur la base de la version 2.1 du PO Loire du 21/02/2007

Afin de tenir compte des ajustements ultérieurs apportés au PO (version 4 du 29/04/2007) un Addendum a été rédigé. Merci de s'y reporter.

Le présent rapport reprend les principaux éléments du processus d'évaluation et se compose :

- **d'un résumé de l'appréciation de l'évaluateur sur les différentes versions de PO selon les 5 grands thèmes d'évaluation.**
- **les principales recommandations émises au cours de l'évaluation sur les différentes versions de PO mises à disposition.** Une partie importante des échanges dans le cadre de la présente évaluation se sont en effet fait au fil de l'eau sur des versions de travail ayant précédées la V 2.1 dont les premiers éléments (diagnostic et stratégie) datent de fin août 2006.
- **de la prise en compte de ces recommandations dans la version du PO du 21/02/2007 mise à disposition de l'évaluateur (version 2.1 du 21/02/2007).**

Compte tenu des délais de réalisation de ce PO, la plupart des échanges et remarques de l'évaluateur ce sont faites par notes lorsque les délais le permettaient mais également par courrier électronique complétés par des entretiens téléphoniques et des réunions de travail (cf. détails dans le présent rapport). Nous avons fait figurer en ANNEXES, l'ensemble des notes et documents transmis au cours de cette période d'évaluation.

Pour des raisons pratiques le PO est parfois désigné dans ce rapport sous la forme ramassée PO Loire pour Programme Opérationnel plurirégional Loire.

Rapport

1 Introduction

L'évaluation, un exercice obligatoire examiné par la Commission européenne pour vérifier la complétude, la qualité et la cohérence du Programme Opérationnel (PO)

« *En vue d'apprécier l'efficacité de la future intervention structurelle, d'optimiser l'allocation des ressources et la qualité de la programmation, l'autorité de gestion mène une évaluation ex ante de son programme opérationnel* » conformément à l'article 46 du règlement du Conseil portant dispositions générales sur le FEDER et le FSE.

Les principaux textes de références régissant la mise en œuvre et la méthodologie de cette évaluation ex ante sont :

- les articles 36 et 46 du règlement du Conseil,
- le projet de document de travail de la Commission européenne sur l'évaluation ex ante d'octobre 2005,
- la circulaire DIACT du 6 mars 2006.

Par ailleurs, concernant l'évaluation stratégique environnementale (voir rapport environnemental à venir) :

- la Directive 2001/42/CE du 27 juin 2001 du Parlement européen et du Conseil relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement,
- le courrier conjoint des DG REGIO et ENV aux Etats membres concernant la directive 2001/42/CE.

L'évaluation ex ante s'est déroulée sur une période de 6 mois, de août 2006 à février 2007, concomitamment à l'élaboration du programme opérationnel. Les différentes versions du projet de PO ont été soumises à l'évaluateur.

Dans cette version du rapport, c'est la **version du PO V2.1 datée du 21 février 2007** qui est analysée dans ce rapport, dans un esprit de traçabilité des échanges effectués et d'amélioration en continu, le rapport retranscrit également le processus évolutif de l'évaluation.

L'évaluation s'est inscrite dans une approche de type « conduite de projet » garantissant une vérification systématique de la qualité des productions dans les délais impartis et le caractère opérationnel des recommandations. Pour apporter cet accompagnement et garantir une appréciation efficace, une méthode rigoureuse d'analyse a été respectée.

L'évaluation ex ante s'attache à :

- 1- Analyser les leçons tirées de l'expérience
- 2- Evaluer la solidité de l'analyse socio-économique et environnementale
- 3- Evaluer la pertinence et la cohérence des programmes
- 4- Evaluer les impacts attendus
- 5- Evaluer le dispositif de mise en oeuvre

Nota : les points 4 et 5 de l'évaluation n'ont pas été analysés dans le présent rapport, faute d'informations suffisantes. Cette analyse sera faite sur la base de la dernière version de PO.

2 Synthèse de la Stratégie Plurirégionale du PO Loire

Le **Plan Loire Grandeur Nature** a été engagé dans une large concertation avec les partenaires concernés : le préfet de région Centre, préfet coordonnateur du plan Loire grandeur nature, les préfets et les présidents de conseils régionaux du bassin de la Loire, l'Établissement Public Loire et l'Agence de l'eau Loire Bretagne ont manifesté leur volonté commune de s'engager dans une démarche plurirégionale. Cette démarche débouche aujourd'hui sur une approche globale telle que définie dans le mandat donné par le Comité Interministériel d'Aménagement et de Compétitivité des Territoires (CIACT) de mars 2006 au Préfet coordonnateur de bassin et se concrétise au travers d'un nouveau projet d'aménagement ambitieux et respectueux du fleuve et de son environnement. Le document d'orientation intitulé « Bassin de la Loire : un territoire à vivre ensemble, des ambitions à partager » précise le contenu de cette approche globale déclinée selon 4 objectifs majeurs :

- Vivre durablement dans les vallées inondables de la Loire et de ses principaux affluents,
- Préserver et restaurer le bien commun que sont la ressource en eau, les espaces et espèces patrimoniales,
- Mettre en valeur le patrimoine naturel, culturel, touristique et paysager de la Loire et de ses principaux affluents pour un développement durable,
- Développer et partager une connaissance globale, fondamentale et opérationnelle du fleuve.

Le PO plurirégional choisit de façon explicite de se concentrer sur les priorités d'actions conformes aux thèmes prioritaires de la stratégie de Lisbonne et qui possèdent une valeur ajoutée plurirégionale forte :

- « Le PO concentrera son intervention sur des opérations qui nécessitent une vision, une coordination et des décisions strictement plurirégionales. »¹

Le principal enjeu identifié pour la période 2007-2013 est la réduction des vulnérabilités liées aux inondations dans un objectif de développement de la compétitivité et de l'attractivité des territoires.

Centré sur les enjeux et actions à caractère strictement interrégional, le PO plurirégional Loire doit amplifier les actions pour répondre aux ambitions du plan Loire sur la période 2007-2013 :

- faire des vallées formées par la Loire et ses affluents, un territoire de développement durable tenant compte des risques d'inondation et de sécheresse, en prévenant leurs conséquences néfastes ;
- faire du bassin de la Loire une référence européenne en matière de gestion d'un grand fleuve et de son bassin versant, depuis les sources jusqu'à l'estuaire ;
- faire du patrimoine naturel, culturel, architectural et paysager du bassin de la Loire et de ses affluents, un moteur de développement de l'attractivité et de la compétitivité des territoires ligériens.

Pour répondre aux différents enjeux mis en exergue par le diagnostic, et aux éléments de stratégie rappelés ci-dessus, le programme opérationnel FEDER 2007-2013 propose de concentrer les ressources autour de trois grandes orientations :

- **Axe I : réduire la vulnérabilité économique aux inondations,**
- **Axe II : renforcer l'attractivité et la compétitivité des territoires ligériens par le développement de la connaissance et de la recherche partagée,**
- **Axe III : Valoriser le patrimoine pour un développement économique durable.**

¹ PO Loire version 2.1 du 21 février 2007.

3 Analyse de la dimension plurirégionale du PO Loire

Le CRSN dans sa version du 4 juillet 2006 précise que "*des programmes interrégionaux **pourront être mis en œuvre pour des actions spécifiques conduites à cette échelle, qui seraient rendues inopérantes ou inefficaces au niveau régional***".

Ainsi l'évaluateur a orienté une partie importante de ses remarques sur la nécessité de mener des actions au niveau interrégional qui seraient inopérantes au niveau régional : stratégie globale, effets leviers, cohérence hydrologique, fonctionnalités globales du fleuve... (Tout en anticipant les impacts possibles de tels arguments sur l'impossibilité d'inscription de mesures semblables dans les volets régionaux).

Le Plan Loire grandeur nature est aujourd'hui une référence française et européenne en terme de gestion des grands fleuves. Le Plan Loire grandeur nature III s'appuie sur l'expérience et le bilan très positif de près de 13 années de coopération dans le cadre de deux plans successifs (Plan Loire I et II) : il porte une stratégie globale forte de gestion territoriale appuyée sur une gouvernance associant l'ensemble des acteurs des territoires concernés selon une démarche interrégionale avérée.

Le PO plurirégional Loire s'inscrit dans la droite ligne de cette démarche interrégionale initiée et développée par le Plan Loire grandeur nature.

Mais l'ambition supplémentaire affichée dans le PO plurirégional est de renforcer encore cette dimension plurirégionale : « Le PO concentrera son intervention sur des opérations qui nécessitent une vision, une coordination et des décisions strictement plurirégionales (tandis que) le CPER pourra notamment soutenir des opérations qui pourront avoir une dimension et un impact géographique localisés » ²Cette recherche de la meilleure valeur ajoutée plurirégionale se double de celle de la valeur ajoutée communautaire.

Il s'agit de croiser :

- Préoccupations communautaires et nationales (prise en compte des OSC et du CRSN)
- Critères de la valeur ajoutée interrégionale

Afin de permettre la mise en œuvre d'une véritable valeur ajoutée non seulement plurirégionale mais encore communautaire, EDATER a proposé en amont de l'élaboration du PO (sur la base d'une lecture des documents de référence) :

- Un tableau recensant les pistes d'actions à la fois conformes aux leçons de l'expérience des précédents plans Loire grandeur nature et aux orientations communautaires et nationales (voir en annexes),
- Une « grille de valeur ajoutée interrégionale et communautaire » (voir en annexes),

Ces documents ont été utilisés par le partenariat.

Les principaux critères de définition de la valeur ajoutée interrégionale recensés dans les différents documents de référence (CRSN, règlements FEDER) sont les suivants:

- échelle géographique d'intervention interrégionale voire internationale
- environnement à forte contrainte (handicaps liés à l'altitude, zones humides, ...)

² PO version 2.0, p.23.

- risques à surmonter ou/et prévenir (inondation, feux de forêt, avalanche, ...)
- caractère patrimonial des espaces naturel (et culturels) unique à préserver et à développer (économie, tourisme).
- fort sentiment d'appartenance conjoint des collectivités et identité commune qui favorise les approches intégrées et partenariales.

Par rapport à ces situations (état) et les pressions particulières qui s'exercent sur ces espaces, les réponses les plus appropriées peuvent être cherchées à l'échelle interrégionale.

Ainsi la valeur ajoutée interrégionale peut être comprise comme :

- Le renforcement de dynamiques de coopération entre acteurs pour lever des problèmes interrégionaux et/ou renforcer le développement coordonné de chaque zone régionale
- La réduction des disparités entre région et la levée des entraves à certaines actions
- La réalisation d'actions communes face à des problèmes communs pour atteindre une taille critique suffisante ou comme laboratoire d'approche interrégionale.

Cette grille d'analyse (colonne de gauche du tableau ci-dessous) a été transmise comme document d'appui en amont de la rédaction du PO (en octobre-novembre 2007). L'évaluateur analyse la prise en compte de ces critères dans la dernière version qui lui a été soumise le 21 février 2007 (version 2.1) dans la colonne de droite du tableau ci-dessous.

Points clés à satisfaire pour vérifier la VA interrégionale	Point de vue de l'évaluateur sur l'adéquation du PO Loire (version du 21 février 2007 v2.1) aux critères
<p>Identification claire d'un problème (d'un besoin) qui se pose prioritairement à l'échelle interrégionale</p>	<p>OUI</p> <p>Plusieurs problèmes se posant prioritairement à l'échelle interrégionale ont été identifiés dans le diagnostic territorial et repris comme priorités d'interventions du PO Loire. (une grille AFOM reprenant clairement ces points a été réalisée).</p> <p>La dimension interrégionale est forte dans le cadre de l'axe I concernant la question de la réduction de la vulnérabilité économique aux inondations : la prévention des inondations nécessite en effet une appréhension globale des questions de gestion du bassin et une solidarité entre l'amont et l'aval du fleuve ainsi qu'entre la rive droite et la rive gauche.</p> <p>L'axe II consacré à l'acquisition, la mutualisation des connaissances et des données de recherche sur le fleuve comporte bien une dimension interrégionale importante puisqu'il s'agit d'avoir une appréhension globale de la connaissance du fleuve par la fédération des données et recherches autour de la question du fleuve. En outre, l'accent sera mis sur la gouvernance de la recherche et sur sa dimension exemplaire au niveau européen.</p> <p>L'axe III tel que présenté dans la version du PO du 21/02/2007 comporte une dimension interrégionale mais qui reste parfois à clarifier sur certains points. Certes, le PO met l'accent sur l'appréhension des thèmes identifiés dans le cadre de cet axe « de manière coordonnée à l'échelle du bassin ». Si certaines actions en faveur du patrimoine naturel comme la question des poissons migrateurs ou des plantes invasives comporte bien une dimension interrégionale, nous nous interrogeons sur la dimension strictement interrégionale de certaines</p>

	actions prévues sous la mesure 3.1 (notamment dans le domaine de la valorisation paysagère).
<p>La mise en évidence des cohérences à garantir dans une logique interrégionale pour s'assurer de l'efficacité des actions envisagées</p>	<p>OUI</p> <p>Le PO met en évidence les effets de bassin ainsi que les solidarités amont-aval. Le PO démontre que l'efficacité maximum est assurée dans une logique interrégionale.</p> <p>Exemple : Dans le cadre de l'axe II, la mise en place d'un conseil scientifique Plan Loire grandeur nature dans le cadre du PO doit contribuer à une gouvernance cohérente des efforts de recherche.</p> <p>Le chapitre mise en œuvre précise certaines articulations pour garantir une cohérence interrégionale des actions menées.</p> <p>Les cohérences (complémentarités et spécificités) entre PO Loire et CPIER Loire sont mises en avant dans le PO mais insuffisamment précisées sur certains points. Le volet recherche prévu initialement dans le CPIER est-il finalement tout entier transféré dans le PO ? Les lignes de partage claires entre PO Loire et CPIER restent à ce stade à préciser dans le PO. Le partenariat a réalisé un tableau de travail distinguant les actions strictement éligibles au PO ou au CPIER ou partiellement éligibles. Sans doute conviendrait-il de faire figurer un tel tableau dans le PO lui-même.</p> <p>L'évaluateur a transmis un tableau d'analyse des cohérences PO Loire/PO régionaux afin d'attirer l'attention du partenariat sur la nécessité de mieux définir les lignes de partages. Début février, l'analyse des différents PO régionaux concernés par les actions du PO Loire montrait que certains PO régionaux comportaient quelques risques de chevauchements avec les interventions du PO Loire. Ce tableau a été transmis aux différentes régions et le SGAR a attiré l'attention particulière des différents représentants régionaux sur ce point. Les ajustements sont en cours.</p>
<p>Présence d'une organisation (gouvernance) apte à porter efficacement le projet à l'échelle interrégional</p>	<p>OUI</p> <p>Le fait que le PO s'inscrive dans le cadre de gouvernance globale du Plan Loire pré-existant depuis près de 13 années et regroupant l'ensemble des parties prenantes de la question de la lutte contre les inondations est un gage de portage efficace et partenarial du projet. L'organisation est précisée dans le chapitre « mise en œuvre » du PO.</p>
<p>Démonstration de la taille critique nécessaire pour que le projet réussisse (pas nécessairement sous l'angle financier mais plutôt sous l'angle du réseau d'acteurs, ou sous l'angle de l'exemplarité)</p>	<p>OUI</p> <p>Devant l'ampleur des enjeux (notamment économiques) liés aux inondations, le PO démontre la nécessité d'atteindre une envergure d'action qui engage de nombreux partenaires.</p> <p>La même logique est mise en avant dans le cadre de l'axe 2 : il s'agit bien de mutualiser les données et de fédérer l'ensemble des acteurs de la recherche afin de construire une connaissance globale et opérationnelle du fleuve exemplaire au niveau européen.</p> <p>Dans le cadre de l'axe 3 est notamment mise en avant la nécessité de fédérer les acteurs autour d'une démarche collective d'excellence des</p>

	grands sites emblématiques du fleuve Loire afin de renforcer l'appartenance à l'identité ligérienne.
Existence d'une économie d'échelle liée à des méthodes, actions partagées	<p>OUI</p> <p>Un certain nombre d'actions (notamment en matière de réduction de la vulnérabilité) concernent de très nombreuses entreprises ou acteurs publics. Seules des actions concertées permettant l'élaboration de méthodes unifiées et reproductibles peuvent permettre des résultats tangibles.</p> <p>La même démonstration peut être faite dans le domaine de la mutualisation de la recherche ou des actions de gestion du patrimoine comme celle de la lutte contre les plantes invasives.</p> <p>En ce sens, les choix retenus par le PO sont porteurs d'économie d'échelle importante.</p>

Au regard des critères énoncés ci-dessous, l'évaluateur conclut globalement à l'effectivité de la dimension interrégionale du PO Loire. Toutefois, certaines précisions peuvent être attendues sur le caractère strictement interrégional de l'ensemble des actions prévues dans le cadre de l'axe 3 ainsi que sur la présentation claire dans le PO de la définition de lignes de partages claires entre le PO Loire, le CPIER et les autres PO régionaux.

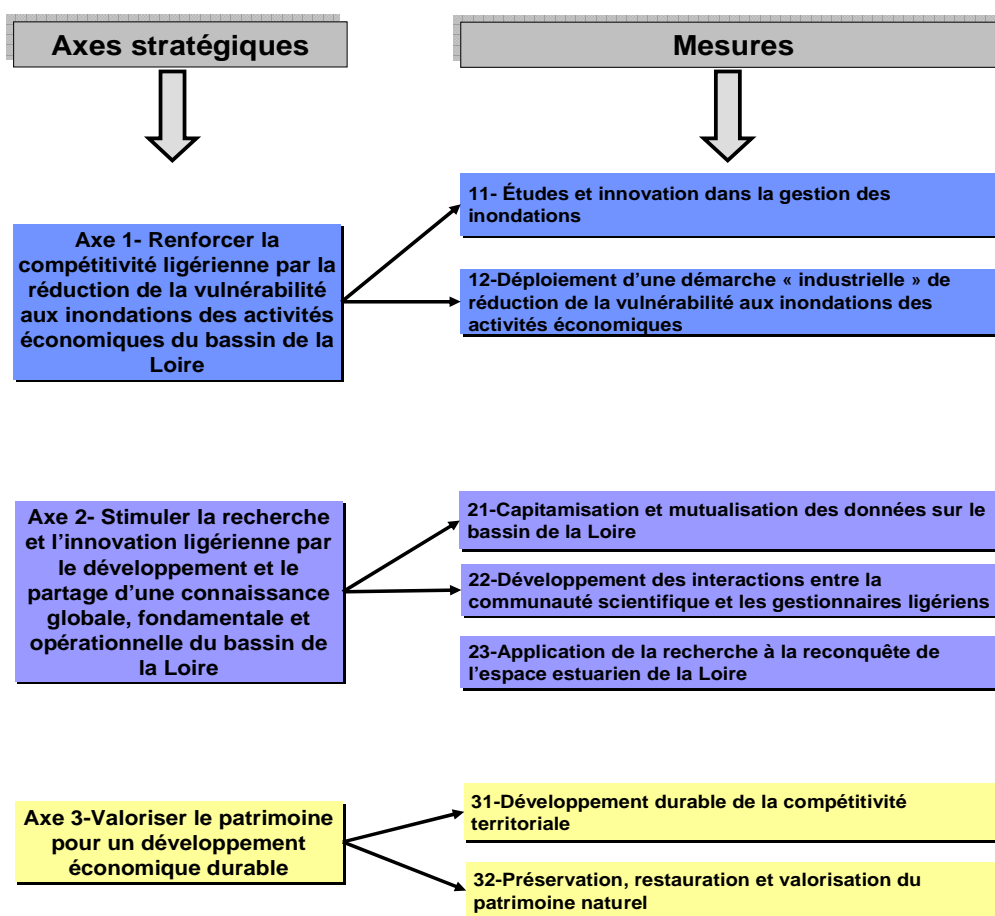
4 L'arbre d'objectifs du PO Loire

Le cahier des charges prévoit l'établissement d'un **arbre d'objectifs du programme**. Celui-ci est présenté page suivante. Il retranscrit en arborescence la stratégie générale du PO à la date du 21/02/2007.

Dans le projet de PO Loire, la stratégie régionale présente :

- 3 axes prioritaires (I, II, III) faisant l'objet d'une déclinaison en :
 - 7 Mesures ou objectifs opérationnels

Arbre d'objectifs du PO Plurirégional Loire



5 Fiche de conformité du projet de PO

Pour satisfaire aux exigences de la Commission européenne, le PO doit présenter des informations sur 9 points clés, conformément à l'article 36 du règlement du Conseil portant dispositions générales sur le FEDER notamment.

Le tableau ci-dessous examine ces différents points **au regard de la version du PO actuellement disponible**. L'évaluateur précise s'ils ont bien été pris en compte et de quelle manière.

Points clés	Prise en compte et appréciation de l'évaluateur
<p>1- Présence d'une AFOM et d'une stratégie</p>	<p>OUI</p> <p>Le PO comporte un diagnostic territorial. La stratégie découle clairement du diagnostic territorial. Les liens entre diagnostic et stratégie sont clairement explicités via la réalisation d'une grille AFOM complète précisant non seulement Atouts, faiblesses, opportunités et menaces mais aussi les enjeux stratégiques en découlant ainsi que leur conformité aux OSC et au CRSN et la plus-value communautaire de l'intervention prévue.</p>
<p>2- Justification des priorités du PO au regard des OSC et du CRSN</p>	<p>OUI</p> <p>Dans le corps de la stratégie, le rédacteur fait référence systématiquement aux OSC ou priorités du CRSN concernées. Un tableau récapitulatif représente la cohérence du PO Loire avec les OSC et le CRSN (p.48)</p> <p>A noter la démarche volontariste de la stratégie retenue pour des actions comportant une réelle valeur ajoutée plurirégionale et communautaire et la méthode retenue pour sélectionner les actions s'inscrivant strictement dans le cadre préconisé par les OSC et le CRSN pour des programmes plurirégionaux.</p> <p>Au final, l'ensemble du PO s'inscrit dans les priorités communautaires et nationales.</p> <p>Pistes d'améliorations possibles :</p> <p>Si les actions en faveur de la thématique patrimoniale (prévues dans l'axe 3) doivent à l'évidence contribuer à l'attractivité territoriale et la compétitivité économique de la région Centre, sans doute conviendrait-il de préciser pour certaines actions, leur réelle valeur ajoutée interrégionale ainsi que leur bonne concordance avec les priorités communautaires.</p>
<p>3- Présentations d'axes prioritaires et objectifs spécifiques, quantifiés avec des indicateurs</p>	<p>OUI</p> <p>Le projet de PO comprend 3 axes prioritaires (hors axe assistance technique) décomposés en 7 objectifs spécifiques ou mesures.</p> <p>OUI partiel</p> <p>Le travail sur les indicateurs doit être complété.</p> <p>La sélection d'indicateurs stratégiques d'impact et de contexte est en cours, de même que la quantification des objectifs. La version du PO comporte déjà une première sélection d'indicateurs stratégiques.</p> <p>Les indicateurs de contexte sont prévus mais non proposés à ce stade.</p>

	<p>Les indicateurs de réalisation ont été renvoyés au DOMO.</p> <p><i>Ce point doit être complété dans la version finale du PO.</i></p>
<p>4- Répartition indicative des fonds par catégorie</p>	<p>OUI</p> <p>La répartition du FEDER et des contreparties publiques et privées entre les axes est exposée p.71 du PO</p>
<p>5- Plan de financement</p>	<p>NON pas encore</p> <p>Le plan de financement ne figure pas encore dans le PO.</p> <p><i>Ce point doit être complété dans la version finale du PO.</i></p>
<p>6- Complémentarité FEADER/autres</p>	<p>OUI partiel</p> <p>Des éléments sont fournis par l'évaluateur dans le cadre de l'analyse de cohérence externe (cohérence entre PO Loire et PO régionaux).</p> <p>Une grille de partage de l'éligibilité PO/CPIER a été établie par le SGAR mais ne figure pas dans le PO à ce jour.</p> <p>Ce point doit être complété dans la version finale du PO.</p>
<p>7- Dispositions de mise en œuvre du PO</p>	<p>NON pas encore</p> <p>Les modalités de mise en œuvre requises sont bien précisées dans le PO. Un effort a été accompli pour éviter la reprise in extenso de la circulaire PM et au contraire souligner les aspects stratégiques de la mise en œuvre dans l'esprit général du PO.</p>
<p>8-Liste Grand projet</p>	<p>NON</p>
<p>9- Justification de la concentration thématique, géographique et financière</p>	<p>OUI</p> <p>Durant l'ensemble des travaux préparatoires pour la rédaction du PO, le SGAR et le Conseil Régional ont systématiquement attiré l'attention du partenariat sur la nécessité de construire un programme organisé autour de priorités en évitant de se disperser.</p> <p>Ce principe est rappelé dans le PO, notamment en introduction de la stratégie de l'axe 2 en particulier en matière de recherche et d'innovation.</p>

6 La méthodologie d'élaboration du PO et l'intégration de l'évaluation

6.1 Le fonctionnement du partenariat pour l'élaboration du PO

Le PO Loire porte sur le périmètre global du bassin et intéresse ainsi neuf régions (Auvergne, Basse-Normandie, Bourgogne, Centre, Languedoc-Roussillon, Limousin, Pays de la Loire, Poitou-Charentes, Rhône-Alpes).

L'initiative du programme opérationnel Loire revient au partenariat plurirégional co-piloté par les préfets, les présidents de conseils régionaux et l'Etablissement Public Loire. Le préfet de région Centre, préfet coordonnateur du plan Loire grandeur nature, les conseils régionaux du bassin de la Loire, l'Etablissement Public Loire et l'Agence de l'eau Loire Bretagne ont manifesté leur volonté commune de s'engager dans une démarche plurirégionale. L'élaboration du PO Loire s'appuie sur les démarches de concertation engagées dans le cadre de l'élaboration du plan Loire grandeur nature III (2007-2013).

Le parti retenu pour l'élaboration de la troisième phase du plan Loire a été une large concertation assise sur un vaste partenariat. Il en est résulté un document stratégique pour la poursuite de ce plan : « Bassin de la Loire : un territoire à vivre ensemble, des ambitions à partager ».

Son élaboration a été lancée le 14 décembre 2005, lors de la conférence des acteurs du plan Loire grandeur nature. Elle associe l'Etat, les Collectivités, l'Etablissement Public Loire, l'Agence de l'eau Loire Bretagne, les associations de protection de la nature et de riverains, les acteurs économiques, la communauté scientifique et le Comité de bassin Loire Bretagne.

A l'issue :

- de travaux d'un partenariat technique associant l'Etat, l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et l'Etablissement Public Loire,
- de la tenue en mai 2006, en différents lieux stratégiques du bassin de la Loire, de quatre réunions thématiques et de quatre réunions géographiques auxquelles ont participé plus de 500 personnes,
- et de la participation du public par des contributions écrites et par le biais du forum de discussion sur le site Internet du plan Loire,

, la version finale du document stratégique a été adoptée par le Comité de bassin Loire Bretagne, le 30 juin 2006.

Sur la base d'un travail d'animation des plates formes d'actions conduit pendant le second semestre de l'année 2006, le contenu précis de ces dernières et les modalités de gouvernance ont été approuvés par :

- la Commission du milieu naturel aquatique³ le 21 novembre 2006 ;
- la Commission Loire du Comité de bassin Loire Bretagne le 28 novembre 2006 ;
- le Comité de bassin Loire Bretagne en assemblée plénière le 1^{er} décembre 2006 ;
- le Comité syndical de l'Etablissement Public Loire le 13 décembre 2006 ;
- la Conférence des acteurs du plan Loire Grandeur Nature le 13 décembre 2006.

Plusieurs réunions ont ensuite eu lieu en 2007 :

- envoi le 24 janvier 2007 de la version 1.0 aux services de l'Etat, aux Conseils régionaux et à l'Etablissement Public Loire ;

³ Pour la composition de cette commission et des suivantes : cf. annexes.

- réunion des services de l'Etat (SGAR et DIREN) des différentes régions concernées le 2 février 2007, au SGAR Centre.
- Réunion du partenariat plurirégional, le 8 février au Conseil régional Centre.

En parallèle, le 1^{er} février, l'Etablissement Public Loire a notamment réuni les agglomérations et les chambres consulaires pour débattre des propositions en matière de réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques.

Cette étape s'est conclue le 28 février par une réunion bilatérale (28 février 2007) entre les services de la Commission et les représentants du Bassin de la Loire (Préfecture de région Centre, EP Loire, Conseil régional Centre, DIREN Centre). Cette réunion a permis de recueillir les premières observations qui ont été prises en compte dans le projet maintenant présenté.

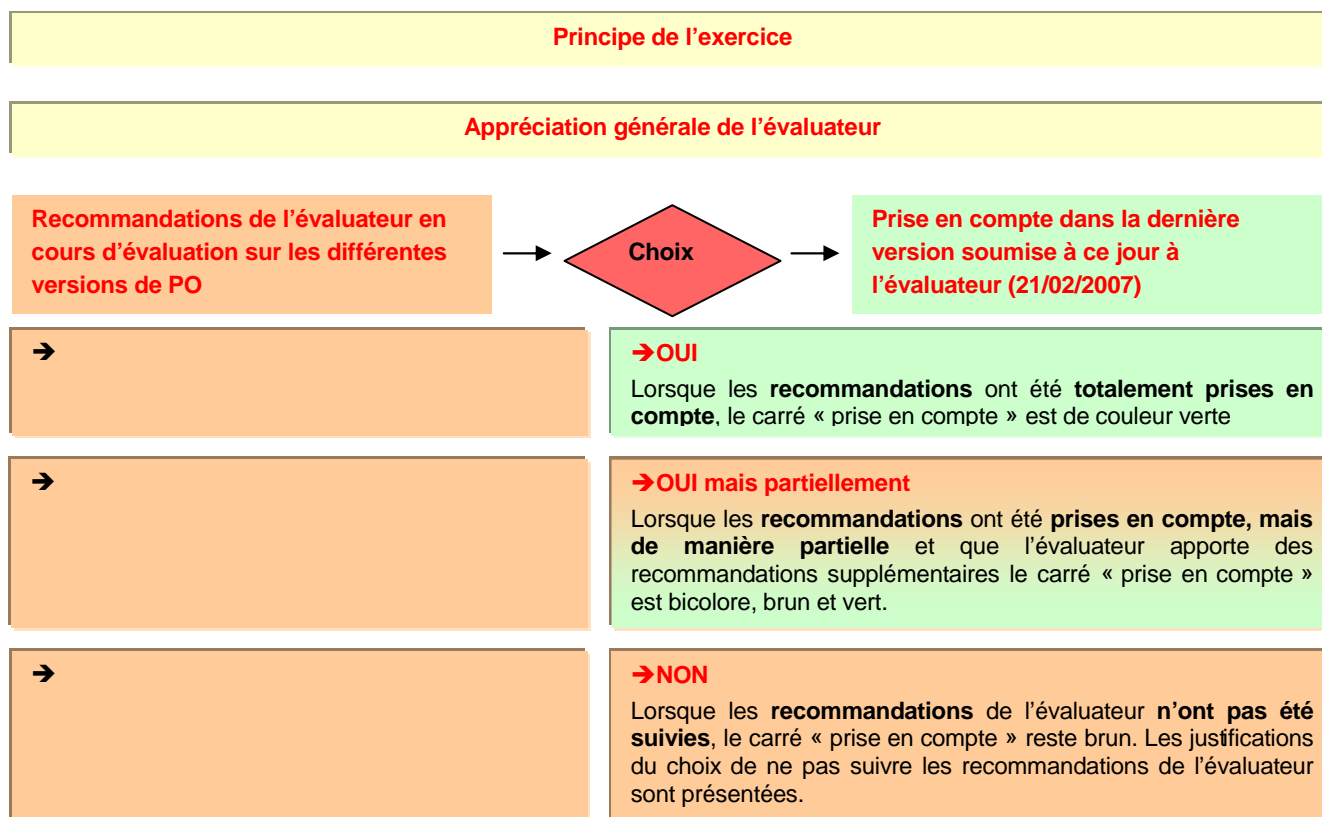
6.2 L'intégration du processus évaluatif

L'évaluateur a été étroitement associé au processus d'élaboration du PO selon une démarche fortement **interactive et itérative** se traduisant par :

- de nombreuses interventions « chemin faisant » au fur et à mesure de l'avancée de la rédaction du PO sur la base d'interrogations de la maîtrise d'ouvrage ou d'analyses critiques faisant l'objet d'avis sous la forme de courriers électroniques, d'entretiens téléphoniques ou de notes de travail ;
- d'interventions lors de différentes réunions :
 - réunion du 15 novembre 2006 où l'évaluateur a proposé une première analyse du diagnostic territorial et du profil environnemental régional (PER),
 - Réunion du 2 février avec les représentants de l'Etat (DIREN, SGAR) afin de donner une première lecture critique de la version du PO du 24 janvier 2007,
 - Réunion du 8 février avec l'ensemble des partenaires régionaux.
- des réunions de travail spécifiques avec la DIREN sur le thème de l'Evaluation Stratégique Environnementale par exemple le 15 février, (cf. rapport ESE)
- Différents entretiens téléphoniques notamment avec l'Etablissement Public Loire (21 décembre 2007, 7 février 2007).
- En outre, l'évaluateur a assisté à un entretien informel entre les partenaires et la Commission européenne en cours d'élaboration du projet (le 28 février 2007).

Afin de rendre compte au mieux du processus de l'évaluation et les relations entre acteurs, un système de **tableau récapitulatif a été utilisé pour les points principaux du processus évaluatif.**

Leur lecture est la suivante :



7 Synthèse des conclusions et recommandations de l'évaluateur et de leur prise en compte dans le PO

7.1 Analyse des leçons tirées de l'expérience et des priorités communautaires et nationales

Deux notes de travail ont été produites par l'évaluateur :

- **Une première note datée du 24 août 2006** (voir intégralité de la note en annexes) récapitulant de manière synthétique:
 - une lecture des objectifs du CRSN et des OSC en matière de programmes interrégionaux et plus particulièrement sur la problématique des fleuves ou des bassins versants,
 - les bonnes pratiques et recommandations issues de travaux antérieurs (rapport d'évaluation du plan Loire grandeur nature et autres rapports d'évaluation de programmes européens),
 - l'énoncé de pistes possibles pour l'élaboration du PO.
- **Une deuxième note datée de septembre 2006** (voir intégralité de la note en annexes) portant plus particulièrement sur la question des grands fleuves et de la problématique des inondations et reprenant :
 - la stratégie de l'UE en matière de gestion des grands fleuves et de lutte contre les inondations ;
 - des éléments sur l'articulation de la gestion des fleuves et des risques avec les règlements FEDER.

Ces différentes notes, produites dans une perspective d'appui pragmatique à l'évaluation ont été produites en amont de l'élaboration du PO pour servir de base de travail au partenariat.

Appréciation générale de l'évaluateur

Les remarques de l'évaluateur ont globalement été prises en compte dans la rédaction du PO.

Recommandations de l'évaluateur en août septembre 2006

→ l'évaluateur attire l'attention sur la lecture du CRSN qui insiste sur la spécificité d'un PO interrégional et l'impérieuse nécessité de mener des actions au niveau régional qui seraient inopérantes au niveau régional : stratégie globale, effets leviers, cohérence hydrologique, fonctionnalités globales du fleuve...

→ Transmission par l'évaluateur d'un tableau consignait des recommandations issues du CRSN, OSC, synthèse nationale des évaluations finales des programmes Objectif 2 FEDER 2000-2006, évaluation finale du DOCUP Centre 2000-2006

Choix

Prise en compte dans le PO du 21-02-2007 (V2.1)

→ Un important travail d'identification des actions de niveau interrégional et d'intérêt bassin a été mené par le partenariat afin d'alimenter la rédaction du PO. La présentation de la méthode préconisée par l'évaluateur a été retenue et présentée dans le corps du PO. Si les actions en faveur de la thématique patrimoniale (prévues dans l'axe 3) doivent à l'évidence contribuer à l'attractivité territoriale et la compétitivité économique de la région Centre, sans doute conviendrait-il de préciser pour certaines actions, leur réelle valeur ajoutée interrégionale ainsi que leur bonne concordance avec les priorités communautaires.

→ Le tableau a été transmis comme outil de travail aux rédacteurs du PO. Les OSC et orientations du CRSN ont bien été prises en compte soit pour insister sur l'importance de certains thèmes, soit pour en limiter le champ.

Note n°1 sur les leçons à tirer de l'expérience

Pistes proposées par l'évaluateur à la lecture des OSC et CRSN

Choix

Prise en compte dans le PO du 21-02-2007

- Mettre l'accent sur les expériences innovantes, les bonnes pratiques
- Mettre en avant la valeur ajoutée interrégionale de niveau communautaire
- Rechercher prioritairement les actions dont le coût est optimisé en raison de l'effet d'échelle généré au niveau régional
- Conformément au CRSN, mettre en avant la prévention des risques contre les inondations et plus particulièrement la réduction de la vulnérabilité des entreprises et des activités économiques.
- Mettre en avant la question de la protection des zones sensibles et de manière plus large de l'environnement

→ L'ensemble de ces points a été pris en compte dans l'élaboration du PO.

Pistes proposées par l'évaluateur à la lecture des rapports d'évaluation antérieurs et du plan Loire

Choix

Prise en compte dans le PO du 21-02-2007

Pistes de priorités thématiques à cibler

Innovation et recherche

- Innovation, exemplarité et reproductibilité sont des interventions à valoriser
- Les ambitions du Plan Loire en terme de recherche et de connaissance correspondraient bien aux exigences du FEDER, il s'agirait de mettre particulièrement en avant l'ambition de fédérer des programmes de recherche et de mutualiser les bonnes pratiques non seulement au niveau interrégional mais encore au niveau européen

- La recherche et l'innovation constituent un axe fort du PO : axe dédié à la recherche et valorisation des actions comportant un caractère expérimental et exemplaire.
- L'axe recherche initialement prévu dans le plan Loire est tout en entier contenu dans le PO.
- L'ambition européenne du pôle de recherche d'excellence à mettre en œuvre autour de la question du fleuve Loire a été mise en avant.

Mettre en avant de manière préférentielle les éléments suivants :

- Construction d'une stratégie cohérente de **prévention des risques contre les inondations**
- **Réduction de la vulnérabilité des entreprises et des habitants aux inondations**
- Mise en œuvre d'une **stratégie cohérente de protection des zones sensibles** (préservation des zones sensibles, et restauration des espèces patrimoniales de poissons migrateurs, par exemple)

- La gestion du risque inondation et plus particulièrement la réduction de la vulnérabilité des entreprises et des habitants constituent l'objet du premier axe du PO
- La protection et préservation du patrimoine naturel et des zones sensibles est un des volets de l'axe 3 (poissons migrateurs, têtes de bassin, gestion des plantes invasives, etc.)

Pistes proposées par l'évaluateur à la lecture des rapports d'évaluation antérieurs et du plan Loire

Choix

Prise en compte dans le PO du 21-02-2007

→ Envisager la **valorisation du patrimoine culturel et naturel** de manière ciblée et strictement circonscrite sur des priorités communautaires du type : actions innovantes et expérimentales de mise en réseau, ingénierie.

→ Si les actions en faveur de la thématique patrimoniale (prévues dans l'axe 3) doivent à l'évidence contribuer à l'attractivité territoriale et la compétitivité économique de la région Centre, sans doute conviendrait-il de préciser davantage pour certaines actions, leur réelle valeur ajoutée interrégionale ainsi que leur bonne concordance avec les priorités communautaires.

Leçons à tirer de l'expérience pour les modalités de mise en oeuvre

Elaboration de la stratégie :

- Mise en avant de la valeur ajoutée interrégionale
- Présentation de l'adéquation diagnostic/stratégie/OSC
- Mettre en œuvre une large concertation du partenariat
- Concentrer les mesures sur un nombre limité, sélectif et hiérarchisé de domaines thématiques

→ L'ensemble de ces préconisations ont globalement été prises en compte.

La hiérarchisation des différents types d'actions prévues dans l'axe 3 fait un peu défaut (impression de « catalogue de mesures »)

Information, communication, suivi et évaluation

- Prévoir le temps de consultation du public
- Prévoir l'utilisation de l'outil de suivi PRESAGE

→ En cours.

Cohérence externe et interne

- Être particulièrement attentif à la bonne complémentarité du PO Loire, du CPIER et autres programmes intéressés au plan Loire
- Être particulièrement attentif à ce qu'une gestion cloisonnée des différentes actions ne soit pas induite par une séparation trop stricte des responsables de mesures (EP Loire, DIREN, etc.)

→ L'évaluateur a transmis un premier travail de comparaison des PO régionaux/PO Loire. Un même travail a été fait par le SGAR entre CPIER/PO.

L'analyse de cohérence externe avec d'autres plans et programmes reste à confirmer.

→ L'analyse du risque de gestion cloisonnée des interventions n'a pas encore été analysée par l'évaluateur à la lecture du chapitre consacré à la mise en œuvre.

Note sur les inondations

Recommandations de l'évaluateur

Choix

Prise en compte dans le PO du 21-02-2007

→ L'évaluateur attire l'attention des rédacteurs sur la Directive actuellement en préparation à la Commission et notamment sur le cycle de gestion des risques d'inondation, qui inclut les étapes «prévention», «protection», «préparation», «intervention en cas d'urgence» et «réparation et réexamen», devrait être l'un des éléments fondamentaux des plans de gestion des risques d'inondation, avec une insistance sur les aspects de la prévention, de la protection et de la préparation.

→ Le PO Loire s'inscrit résolument dans cette approche. Il est fait mention de cette Directive en préparation dans le PO.

→ Identifier le lien avec la DCE et la gestion de l'eau en général

→ Ce point est identifié dans le PO.

7.2 Evaluation de la solidité de l'analyse socio-économique et environnementale

La synthèse fait le résumé des principales recommandations faites par l'évaluateur et retranscrit leur prise en compte dans la dernière version du diagnostic qui lui a été soumise le 21/02/2007. Elles sont le résultat d'échanges qui ont été opérés entre l'évaluateur et les rédacteurs du programme. Le 12/09/2006, les rédacteurs ont remis à l'évaluateur le diagnostic territorial rédigé pour le contrat de projet interrégional plan Loire grandeur nature. L'évaluateur a fait des suggestions d'ajustement pour la constitution du diagnostic territorial du PO interrégional Loire. L'évaluateur, comme le précise le cahier des charges, ne doit pas faire ou « refaire le diagnostic ». Toutefois, dans une approche pragmatique et réactive, l'évaluateur a transmis ; le 15/09/2006, une proposition de diagnostic adapté ainsi que des suggestions d'ajustements et d'approfondissements. Le 20/10/2006, après ajustement des suggestions de l'évaluateur par les rédacteurs du PO, une nouvelle version du diagnostic a été soumise à l'évaluateur pour avis.

Principe de l'exercice

L'évaluation de la qualité du diagnostic fourni se fait au regard de :

- sa qualité formelle et méthodologique (lisibilité, présence d'une grille AFOM,...),
- sa complétude et pertinence au regard des priorités définies au niveau communautaire, national et régional,
- sa pertinence et cohérence au regard des besoins et enjeux socio-économiques régionaux,

Appréciation générale de l'évaluateur

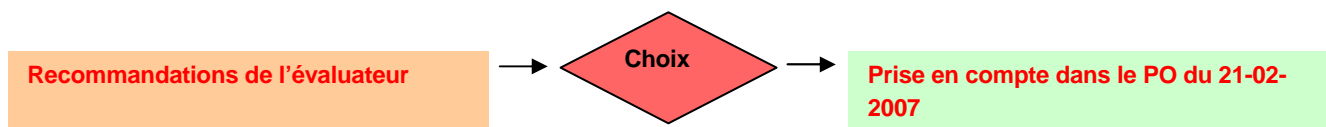
Le mode d'élaboration conjoint CPER/PO est conforme aux recommandations de la DIACT pour une lecture cohérente des enjeux régionaux.

Le diagnostic territorial 2006 de la région Centre respecte les différentes recommandations européennes et nationales en particulier les grands principes de la note DIACT du 29 mai 2006.

Une grille AFOM a été réalisée.

S'il est recommandé d'expliciter les liens entre diagnostic et stratégie, il serait toutefois plus lisible de bien distinguer la partie diagnostic de la partie stratégie. On trouve en effet dans le chapitre consacré au diagnostic des éléments de stratégie et dans le chapitre « stratégie » des développements diagnostiques un peu trop longs.

Pour plus de clarté, il serait pertinent de limiter les développements d'aspects diagnostiques dans le cœur de l'exposé de la stratégie aux seuls éléments nécessaires à la bonne compréhension du lien entre diagnostic et stratégie de manière synthétique en reprenant des extraits succincts de la grille AFOM.



Recommandations

→ Adapter le diagnostic interrégional rédigé pour le diagnostic du CPER Plan Loire grandeur nature aux exigences d'un diagnostic de PO interrégional Loire

→ Rechercher des formulations, des entrées les plus conformes possibles aux exigences du CRSN et des OSC

→ Le diagnostic est bien conforme aux exigences d'un diagnostic de PO interrégional Loire

→ Les formulations et entrées en matière retenues sont plus adaptées aux attentes CRSN et des OSC

Suggestions d'ajustement

→ L'évaluateur a fait des propositions d'ajustement du diagnostic : rédaction d'une introduction, ajustement de titres plus « percutants », propositions de paragraphes

→ Rédiger une introduction ajustée mettant en avant l'existence d'une forte volonté partenariale soutenant le projet, la valeur ajoutée d'un positionnement interrégional, l'objectif de concentration des fonds européens sur quelques thématiques et enjeux majeurs, l'existence de précédents innovants et réussis, la recherche d'effets cumulés cohérents par l'action concertée de différents programmes

→ Enrichir le diagnostic sous forme de constats illustrés par des exemples et des données clés plus précises (statistiques) en particulier pour les chapitres suivants :

-« des espaces remarquables mais fragiles, des espèces menacées » : enrichir le diagnostic par une courte synthèse du profil environnemental

-« Un patrimoine préservé, moteur d'attractivité territoriale et de compétitivité économique » : étayer davantage la partie diagnostic en distinguant mieux constats, enjeux et orientations stratégiques

→ Mieux distinguer enjeux/orientations stratégiques et constats

→ Le rédacteur a globalement repris les propositions de rédaction proposées par l'évaluateur (introduction, titres, organisation générale, demandes d'enrichissements)

→ L'introduction rédigée par l'évaluateur a été reprise

→ Un encadré a précisé la justification et la valeur ajoutée d'une intervention de PO au niveau interrégional

→ Un paragraphe a mis plus particulièrement en exergue la coïncidence entre préoccupations communautaires et enjeux de dimension plurirégionale

→ Les enjeux principalement mis en avant sont des thèmes sur lesquels existent des précédents dont la réussite est avérée

→ Le diagnostic a été enrichi de différents ajouts

-Le chapitre « espaces remarquables et fragiles, des espèces menacées » a été enrichi par des références au profil environnemental

-Le chapitre « Un patrimoine préservé, moteur d'attractivité territoriale et de compétitivité économique » a été fortement étayé

-en outre, le chapitre « un territoire complexe et attractif pour une recherche performante » a été fortement enrichi

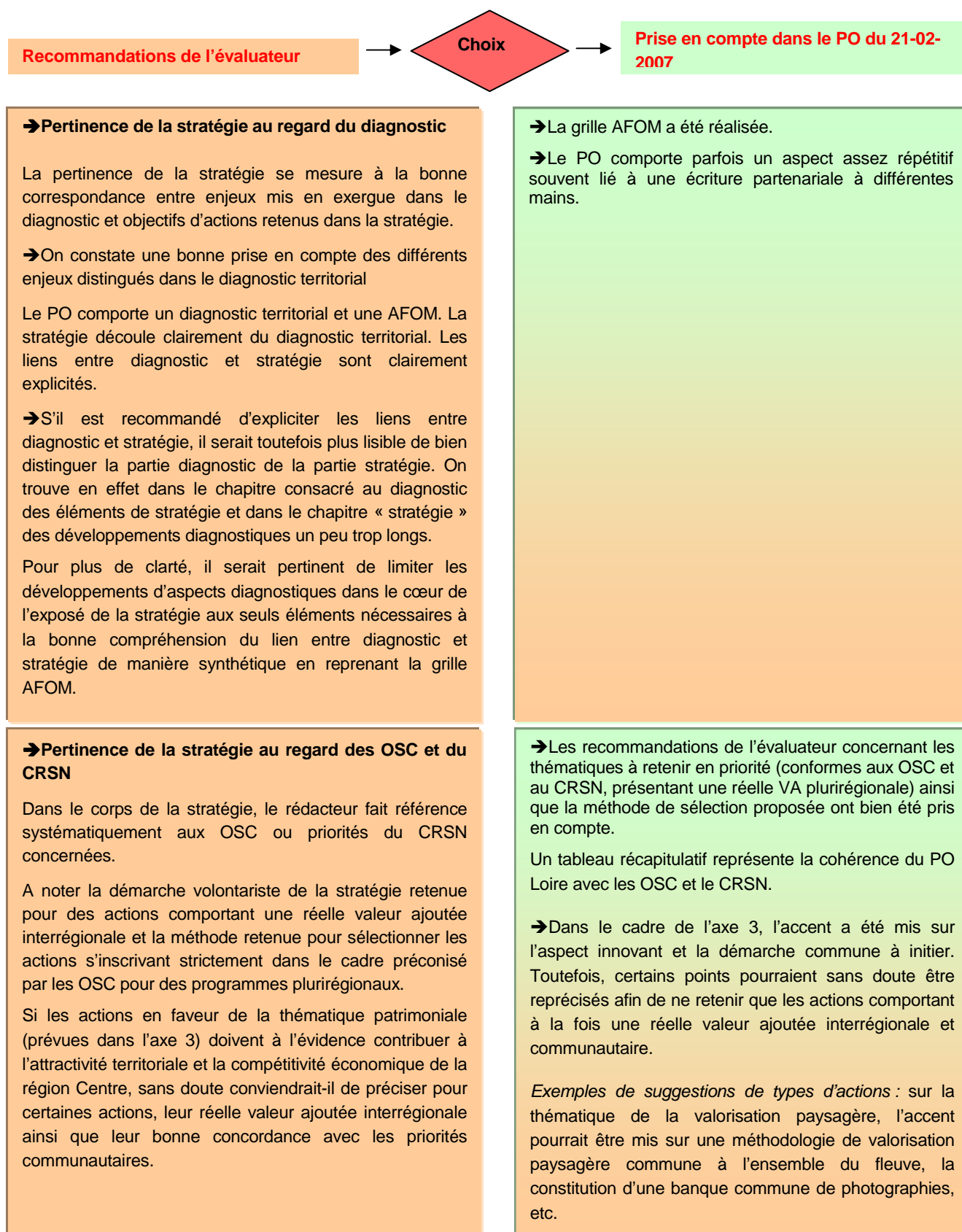
→ Même si le diagnostic a une vocation synthétique et stratégique, quelques chiffres clés ou valeurs clés pourraient être ajoutés pour plus de précision

→ Les termes d'enjeu, objectif et priorités d'intervention sont apparus pour mieux distinguer les différents paragraphes

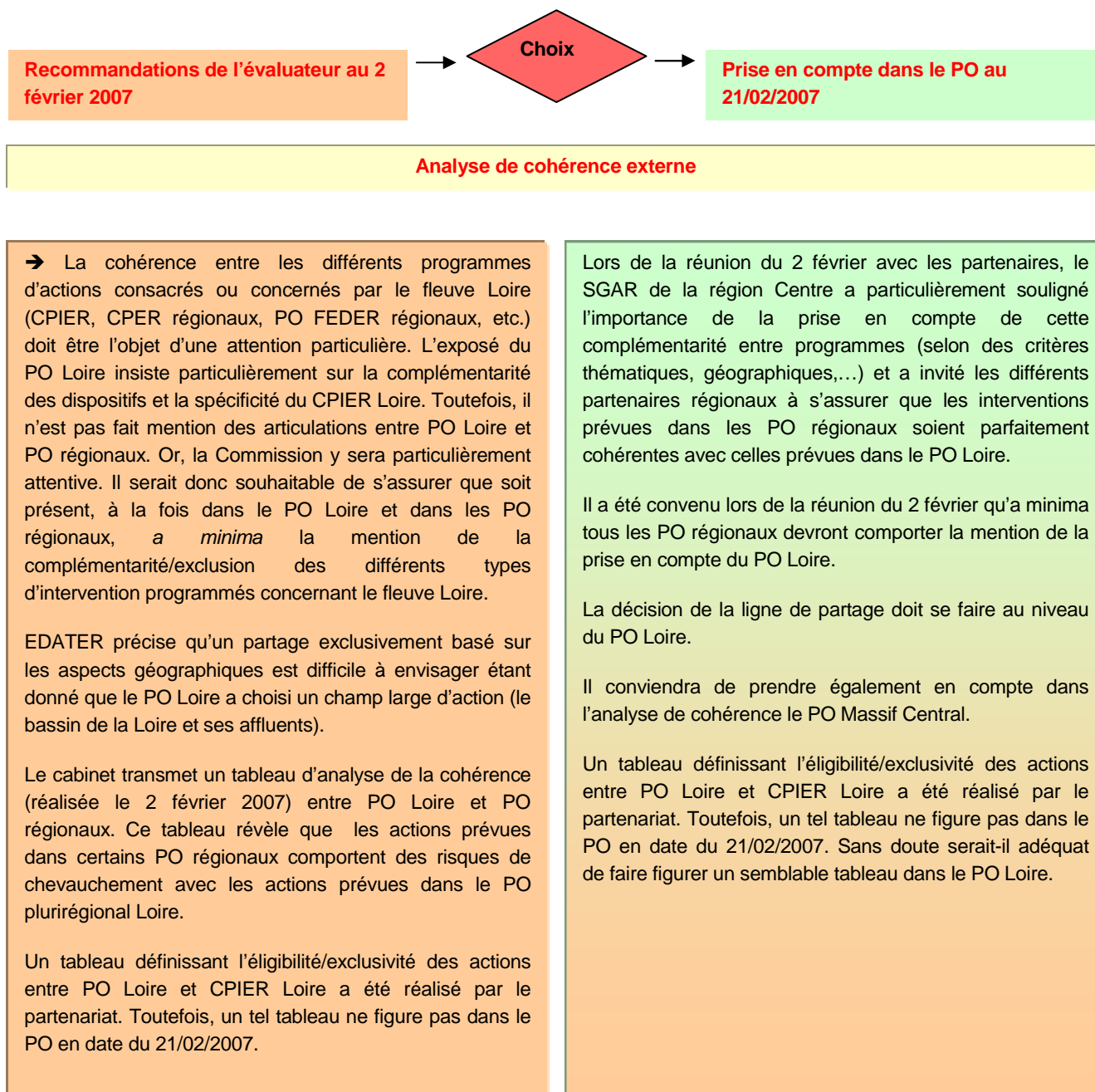
Peut-être pourrait-on les faire davantage ressortir de manière formelle (surlignées en gras par exemple)

7.3 Evaluation de la pertinence et de la cohérence du programme

7.3.1 Evaluation de la pertinence du programme



7.3.2 Evaluation de la cohérence interne et externe du programme



Recommandations de l'évaluateur



Choix



Prise en compte dans le PO (version du 21/02/2007)

Analyse de pertinence et de cohérence interne du programme par axes

→Axe 1

→Mettre davantage en avant la décision partenariale du financement des zones d'expansion de crue et leur aspect expérimental.

→Les contreparties publiques et privées prévues pour l'axe 1 ne permettent pas de doutes sur les réels besoins dans ce domaine et sur la capacité à lever les fonds prévus.

→Vérifier dans quelle mesure les aides directes aux entreprises sont éligibles (et dans quelle limite de montants ?) Toute aide directe aux exploitations agricoles est notamment exclue.

→Les actions en faveur des zones d'expansion de crue sont présentées en lien direct avec des études partagées comme des actions expérimentales et innovantes.

→L'axe 1 a été davantage centré sur la question de la réduction des entreprises et activités économiques aux risques inondation et non plus également des habitants Loire. A noter que cette option correspond bien aux orientations du CRSN.

→Axe 2

→Mettre davantage en avant la pertinence de cet axe par l'ambition de constituer une recherche d'excellence et de référence au niveau européen.

→L'aspect « valorisation » de la recherche, annoncé dans les orientations stratégiques de l'axe n'apparaît pas clairement dans la déclinaison des actions prévues.

→Cet axe prévoit-il de mettre en avant le soutien à la création d'emplois (notamment de jeunes chercheurs) dans le cadre d'un PO FEDER « compétitivité et emploi » ?

→Le financement du conseil scientifique dans le cadre du PO Loire est-il justifié étant donné que ce conseil interviendra certes pour juger des actions du PO Loire mais aussi de celles du CPIER ?

Sans doute conviendrait-il de mettre davantage en avant :

-le fait qu'il s'agit d'un conseil scientifique européen (avec des experts extranationaux ou le financement, par exemple de bourses de jeunes chercheurs européens),

-l'aspect gouvernance de l'innovation comme un des objectifs fondamentaux des OSC.

→Les actions en faveur de la Loire estuarienne sont prévues dans l'axe 2.

→Un certain nombre d'ajustements sont réalisés pour prendre en compte les remarques de l'évaluateur

-notamment la mise en avant de l'aspect européen de la recherche

-des bourses européennes pour jeunes chercheurs

-le financement du conseil scientifique dans le cadre du PO est justifié par l'importance qu'il constitue pour la mise en réseau des acteurs de la recherche, comme outil pour une meilleure gouvernance de l'innovation.

Sans doute conviendrait-il de préciser que la présence de ce conseil dans le PO se justifie particulièrement par le fait que le volet recherche prévu dans le CPIER est tout entier pris en charge dans le cadre du PO.

-la mise en forme de cet axe a été réalisée par une plus grande précision et réorganisation du contenu des différentes mesures qui distinguent bien d'une part la capitalisation et mutualisation des données (m 2.1) et d'autre part le développement d'interactions entre la communauté scientifique et les gestionnaires ligériens (m. 2.2)

Analyse de pertinence et de cohérence interne du programme par axes

→Axe 3

→L'axe 3 comporte un nombre important d'actions prévues sur différentes thématiques dont le caractère interrégional mériterait pour certaines actions quelques précisions.

→ Si les actions en faveur de la thématique patrimoniale (prévues dans l'axe 3) doivent à l'évidence contribuer à l'attractivité territoriale et la compétitivité économique de la région Centre, sans doute conviendrait-il de préciser pour certaines actions, leur réelle valeur ajoutée interrégionale ainsi que leur bonne concordance avec les priorités communautaires.

Mesure 3.1

→La manière dont sont listées les interventions prévues ne fait pas suffisamment apparaître la dimension interrégionale du programme. (Notamment dans les aspects valorisation paysagère ou véloroute dont l'esprit peut certes être interrégional mais dont les déclinaisons en terme d'actions apparaissent plutôt locales)

-Clarifier ce que l'on entend par « itinérances douces » (préciser qu'il ne s'agit pas de travaux locaux) ; mettre en avant l'inter modalité

-préciser que sur l'aspect paysage, les actions financées auront une dimension strictement expérimentale et innovante

-Concernant la démarche d'excellence des sites, mettre l'accent sur le fait qu'il s'agit d'une démarche commune, collective, clairement plurirégionale non seulement géographiquement mais aussi du point de vue des acteurs concernés

→Les actions prévues sur la Loire estuarienne paraissent plutôt relever de l'axe 2. La présence de ces actions dans l'axe 3 contribue au manque de concentration thématique de cet axe.

→Les actions en faveur de la Loire estuarienne ont été transférées dans l'axe 2.

→L'axe 3 a subi peu de modifications dans son contenu Toutefois, on peut noter :

-l'ajout d'un paragraphe explicitant l'aspect plurirégional innovant, expérimental des actions menées et concentrées sur des thématiques données.

-l'impression de catalogue d'actions a été atténué par la limitation du listing d'actions prévues sous forme de nombreuses puces,

-il a été précisé que les actions en faveur du vélo-route ne concerneront pas les travaux et seront axés sur l'intermodalité

-la démarche commune de mise en réseau d'acteurs dans le cadre de la démarche d'excellence des sites a été soulignée

-les actions en faveur des têtes de bassin ont été mieux précisées notamment par la mise en avant de leur pertinence dans le cadre d'actions visant à la protection des zones humides du bassin

-les actions en faveur des poissons migrateurs et des plantes invasives ont été mises en avant.

7.4 Evaluation des impacts attendus

Principe de l'exercice

Pour la période 2007-2013, la Commission européenne recommande la mise en place d'une démarche d'évaluation en continu. Le but ultime est de rapprocher l'évaluation de l'action, d'en faire un outil plus stratégique. Dans un tel contexte, la mise au point du dispositif de suivi-évaluation est essentielle, tout particulièrement le choix et le suivi des indicateurs. L'évaluateur doit vérifier les impacts qualitatifs et quantitatifs attendus (à travers notamment le choix d'indicateurs stratégiques et de contexte du programme).

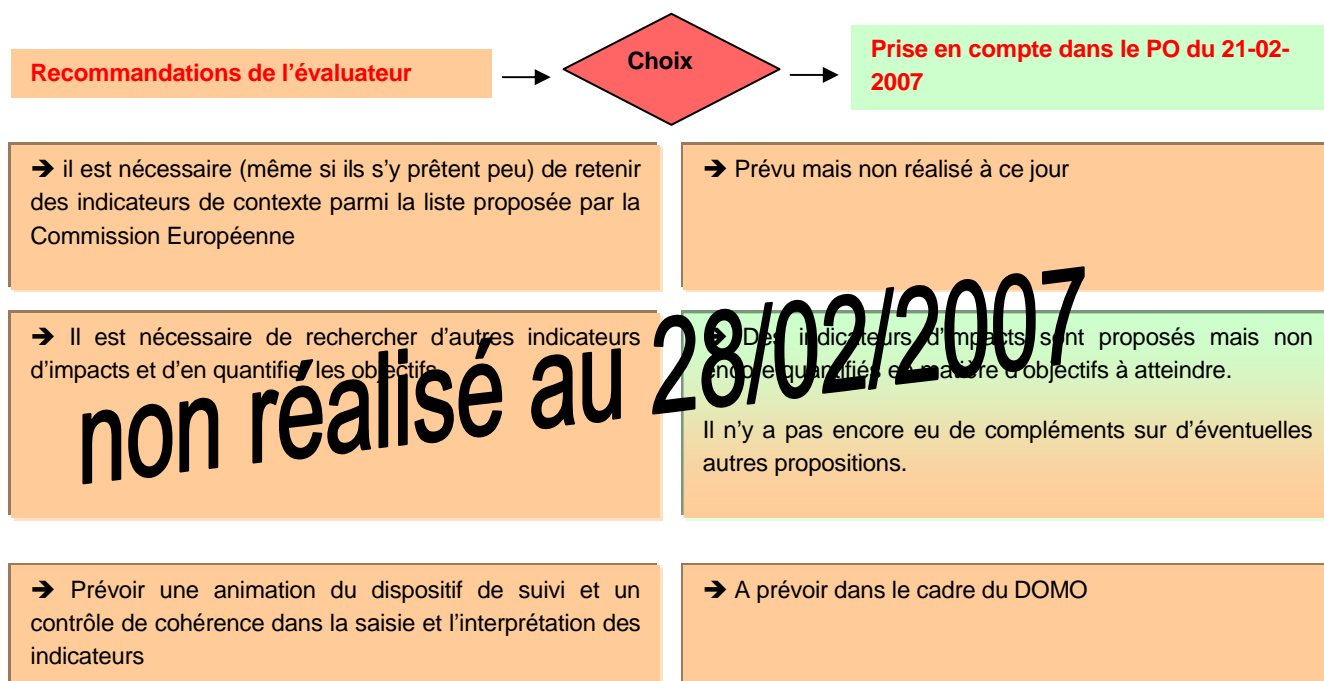
Appréciation générale de l'évaluateur

Un premier travail d'identification des indicateurs a été fait. Il a permis d'identifier notamment des indicateurs de réalisation et de résultats dont il a été décidé le transfert dans le DOMO.

A ce stade, et en conformité avec les demandes de la Commission Européenne, ne sont retenus que les indicateurs d'impact (stratégique par axe) et les indicateurs de contexte.

Il n'est pas fait mention à ce stade de volonté de parvenir à des indicateurs par objectifs opérationnel.

Le travail n'étant pas achevé, les remarques de l'évaluateur sont donc en cours de prise en compte.



7.5 Analyse des modalités de mise en œuvre

Principe de l'exercice

L'article 85 du règlement (CE) n°1698/2005 stipule que l'évaluation ex ante doit permettre de tirer parti des leçons de la programmation précédente et qu'elle doit apprécier la qualité du dispositif de mise en œuvre du programme. Nos observations visent à soulever certains points qui : soit mériteraient une clarification, soit qui nous sembleraient particulièrement importants et sur lesquels nous souhaitons insister. Ces points pourront être pris en compte soit dans le DOMO soit dans le PO.

Dans l'analyse de ce chapitre, nous prêterons une attention particulière aux moyens prévus pour assurer une réelle gouvernance plurirégionale et des liens cohérents entre le système de gestion du Plan Loire grandeur nature et celui du PO

Appréciation générale de l'évaluateur

non réalisé au 28/02/2007

Annexes

Annexe 1 : Grille d'analyse de la valeur ajoutée interrégionale (oct-nov.2006)

Grille d'analyse sur la valeur ajoutée interrégionale des programmes fleuves

Caractéristiques générales

- échelle géographique d'intervention interrégionale voire internationale
- environnement à forte contrainte (handicaps liés à l'altitude, zones humides, ...)
- risques à surmonter ou/et prévenir (inondation, feux de forêt, avalanche, ...)
- caractère patrimonial des espaces naturel (et culturels) unique à préserver et à développer (économie, tourisme).
- fort sentiment d'appartenance conjoint des collectivités et identité commune qui favorise les approches intégrées et partenariales.

Par rapport à ces situations (état) et les pressions particulières qui s'exercent sur ces espaces, les réponses les plus appropriées peuvent être cherchées à l'échelle interrégionale.

Une définition de la VA interrégionale

Ainsi la valeur ajoutée interrégionale peut être comprise comme :

- Le renforcement de dynamiques de coopération entre acteurs pour lever des problèmes interrégionaux et/ou renforcer le développement coordonné de chaque zone régionale
- La réduction des disparités entre région et la levée des entraves à certaines actions
- La réalisation d'actions communes face à des problèmes communs pour atteindre une taille critique suffisante ou comme laboratoire d'approche interrégionale.

Les points à satisfaire pour vérifier la VA interrégionale

Identification claire d'un problème (d'un besoin) qui se pose prioritairement à l'échelle interrégionale	<ul style="list-style-type: none"> •
La mise en évidence des cohérences à garantir dans une logique interrégionale pour s'assurer de l'efficacité des actions envisagées	
Présence d'une organisation (gouvernance) apte à porter efficacement le projet à	<ul style="list-style-type: none"> •

l'échelle interrégional	
Démonstration de la taille critique nécessaire pour que le projet réussisse (pas nécessairement sous l'angle financier mais plutôt sous l'angle du réseau d'acteurs, ou sous l'angle de l'exemplarité)	
Existence d'une économie d'échelle liée à des méthodes, actions partagées	•

Annexe 2 : Note n°1 sur les leçons à tirer de l'expérience (août 2006)

7.5.1 Objet et cadre méthodologique

7.5.1.1 Objectif de la présente note

L'objectif du présent travail d'évaluation est de vérifier que les principales sources d'informations disponibles (travaux élaborés au plan national ou régional) pour la préparation du prochain programme opérationnel des fonds structurels ont bien été prises en compte dans la réflexion et que les leçons, **les bonnes pratiques à reproduire ou diffuser** ainsi que **les écueils à éviter** ont bien été mis en lumière et intégrés à la réflexion stratégique ou procédurale.

Une des valeurs ajoutées de ce travail est d'offrir une lecture globale et synthétique d'éléments le plus souvent disponibles de manière éparse. Les informations ont été sélectionnées, triées et classées par thème pour permettre une exploitation rapide.

7.5.1.2 Démarche mise en œuvre

Sur chaque volet du programme (analyse socio économique et environnementale, pertinence de la stratégie, cohérence du programme, impacts attendus, efficacité des procédures de mise en œuvre, d'animation, gestion, prise en compte des priorités transversales,...), les éléments clés issus des principaux travaux disponibles ont été consignés de manière synthétique dans une grille récapitulative présentée de la manière suivante :

Thème abordé	Leçons tirées de l'expérience, bonnes pratiques	Recommandations issues de travaux antérieurs	Pistes de prise en compte dans le programme opérationnel
...

Trois types de sources documentaires sont utilisés :

- orientations issues des OSC⁴ et du CRSN⁵,
- leçons tirées de l'expérience des précédents programmes de niveau national (rapport de synthèse national des résultats de l'évaluation finale des DOCUP 2000-2006, rapports thématiques),
- enseignements et recommandations issus des travaux régionaux (rapport d'évaluation finale du Plan Loire d'avril 2005, rapport d'évaluation finale du programme objectif 2 de la région Centre 2000-2006, mission d'appui à l'élaboration du dispositif d'indicateurs).

Dans le cadre d'un processus d'évaluation itératif, la quatrième colonne de droite propose des pistes d'intervention pour la prise en compte des leçons et recommandations issues de l'expérience pour l'élaboration du PO. Une 5^{ème} colonne évaluant « le niveau de prise en compte des leçons tirées de

⁴ Orientations Stratégiques Communautaires

⁵ Cadre de Référence Stratégique National

l'expérience dans le programme opérationnel » pourra être ajoutée ultérieurement. Il s'agira en effet, au fur et à mesure de l'avancée de l'élaboration du PO, de vérifier de quelle manière et pourquoi ces éléments ont été ou pas pris en compte dans le programme opérationnel.

La présente note constitue donc un premier document de travail, un document « vivant » à enrichir au fur et à mesure de l'élaboration du programme opérationnel.

Avertissement :

Il est bien entendu que le programme interrégional Loire ne couvre pas l'ensemble du périmètre du Plan Loire Grandeur Nature tel qu'il sera mis en œuvre par l'ensemble des partenaires associés.

Cependant, afin de permettre l'analyse des leçons tirées de l'expérience, les documents sources sont en partie issus des analyses menées sur la Plan Loire dans son ensemble.

Une sélection des thèmes a été faite en fonction notamment des Orientations Stratégiques Communautaires (OSC) et du contenu du Cadre de Référence Stratégique National (CRSN).

Ils ne préjugent pas à ce stade des thèmes qui seront *in fine* retenus dans le PO interrégional Loire.

De la même manière, la sélection par l'évaluateur, dans le corpus de mesures prévues dans le projet de stratégie du Plan Loire, de pistes pour l'élaboration du PO Loire n'est pas exhaustive et ne constitue qu'une suggestion.

7.5.2 Les orientations du CRSN et des OSC pour les programmes interrégionaux

Le tableau ci-dessous récapitule les principales recommandations du Cadre de référence stratégique national (CRSN) concernant l'élaboration des programmes opérationnels interrégionaux concernant les bassins des grands fleuves.

En *italique*, dans la colonne de droite, sont recensées les suggestions de pistes d'action (non exhaustives) qui pourraient être envisagées pour répondre au mieux aux orientations stratégiques nationales et communautaires.

Source	Recommandations	Pistes pour la prise en compte dans le PO
CRSN ⁶	<p>« Au niveau des <u>bassins des grands fleuves nationaux</u>, l'action interrégionale permettra de <u>renforcer la robustesse des territoires</u> concernés, de l'amont à l'aval, <u>par une stratégie cohérente de prévention des risques contre les inondations et de protection des zones sensibles</u>. La <u>réduction de la vulnérabilité des entreprises et des activités économiques</u> en sera renforcée, avec un <u>coût optimisé du fait de l'économie réalisée par l'effet d'échelle</u> ainsi générée. »</p>	<p><i>-Etant donné le caractère novateur d'un PO interrégional Loire, il semblerait particulièrement pertinent que les expériences innovantes, les bonnes pratiques soient valorisées et possèdent un caractère d'exemplarité. Il semble particulièrement adapté que l'accent soit mis sur la valeur ajoutée que représente un programme interrégional de type communautaire.</i></p> <p><i>-Conformément aux recommandations du CRSN, il apparaît que la prévention des risques contre les inondations et en particulier la réduction de la vulnérabilité des entreprises et des activités économiques devraient être au centre de la stratégie retenue.</i></p> <p><i>-L'autre domaine principal d'intervention du PO Loire pourrait être la protection des zones sensibles et de manière plus large l'environnement</i></p> <p><i>-On pourrait prioritairement rechercher des actions dont le coût est optimisé en raison de l'effet d'échelle généré par une action réalisée au niveau interrégional.</i></p>

⁶ CRSN, P.82, version du 25 avril 2006.

7.5.3 Les leçons tirées de l'expérience

7.5.3.1 Mode de lecture des tableaux

Deux tableaux ont été élaborés :

- **Le premier tableau** recense les leçons à tirer de l'expérience par **thèmes**,
- **Le deuxième tableau** recense les leçons à tirer de l'expérience dans le domaine de la **mise en œuvre opérationnelle du programme**.

Chacun des tableaux est organisé de la manière suivante :

- **-La première colonne** : les **thèmes** retenus dans le tableau ci-dessous correspondent aux **priorités thématiques communautaires et nationales telles qu'énoncées dans les OSC et le CRSN 2007-2013** (voir chapitre précédent)
- **-La deuxième colonne** : les **bonnes pratiques et principales leçons** issues de documents d'évaluation.
- **-La troisième colonne** : les **recommandations** proposées dans les rapports d'évaluation
- **-La quatrième colonne** : *en italique et en noir le commentaire de l'évaluateur et en bleu la sélection de pistes d'intervention* (non exhaustives) issues du projet de Plan Loire et qui pourrait aider à prendre en compte les leçons tirées de l'expérience dans l'élaboration du PO.

Un jeu de couleurs a été utilisé afin de **distinguer les différentes sources** utilisées :

-en noir, les leçons et recommandations des **rapports d'évaluation de niveau national et communautaire** (rapport de synthèse national des résultats de l'évaluation finale des DOCUP 2000-2006)

-en vert, les leçons et recommandations de niveau régional issues du **rapport final d'évaluation du DOCUP 2000-2006**,

-en rouge, les leçons et recommandations issues du **rapport d'évaluation du Plan Loire Grandeur Nature**

-en italique et en noir le commentaire de l'évaluateur et en bleu la sélection de pistes d'intervention (non exhaustives) qui pourrait aider à prendre en compte les leçons tirées de l'expérience dans l'élaboration du PO.

7.5.4 Les leçons à tirer de l'expérience par thèmes

Thème	Bonnes pratiques et leçons	Recommandations issues des travaux antérieurs	Pistes pour la prise en compte dans le PO
<p>Le renforcement de l'innovation et de la recherche</p>	<p>« -Les études du programme aval menées depuis 1995 sont les plus importantes menées sur un estuaire en Europe, elles ont contribué de façon importante à l'amélioration des connaissances. Le travail de l'Equipe pluridisciplinaire a été qualifié d' « exemplaire »</p> <p>-« Le dispositif partenarial du GIP Estuaire et la diffusion des données scientifiques auprès d'un public élargi est exemplaire »</p>	<p>-Appréhender l'innovation au sens large : intégration des champs scientifiques mais aussi économiques, social, organisationnel, etc.</p> <p>-Maintenir une production de connaissances forte pour assurer la capitalisation des résultats et approfondir les thématiques prioritaires</p> <p>-Promouvoir un programme de connaissance sur les conséquences du changement climatique sur la gestion intégrée de la Loire.</p> <p>-Nouer des liens plus formalisés entre les acteurs du Plan Loire et le monde de la recherche</p> <p>-Valoriser les résultats de la recherche et du capital scientifique à des fins opérationnelles</p>	<p>Commentaire de l'évaluateur :</p> <p>-L'innovation, l'exemplarité et la reproductibilité voire la généralisation, y compris au-delà du bassin de la Loire et du territoire national pourraient être les types d'actions à rechercher prioritairement dans le PO Loire.</p> <p>Sélection de mesures prévues dans le projet de Plan Loire qui pourraient servir de pistes pour l'élaboration du PO Loire :</p> <p>-La deuxième ambition du PO Loire pourrait être de « maintenir le bassin de la Loire au premier rang des grands bassins hydrographiques européens sur les questions de recherche, d'aménagement et de gestion en développant notamment les échanges avec ces derniers ».</p> <p>-L'axe II du projet de Plan Loire est consacré au développement et au partage de la connaissance globale, fondamentale et opérationnelle du fleuve avec un volet recherche. Le type d'actions proposé correspondrait bien aux priorités communautaires 2007-2013.</p>
<p>L'échange d'expériences et des meilleures pratiques :</p> <p>-Bonnes pratiques et transferts d'expérience dans la réalisation d'études et la collecte de données.</p> <p>- Bonnes pratiques dans l'application de programmes de coopération</p>	<p>-Le bassin de la Loire est le support de nombreux projets européens qui ont permis de développer les échanges d'expériences avec des partenaires d'autres grands cours d'eau : Life saumon, Anguille européenne, OSIRIS, Euroveloroute des fleuves, « Freude am Fluss », etc.</p>	<p>-Organiser un retour d'expérience des actions actuelles de réduction de la vulnérabilité pour mettre en évidence les bonnes pratiques</p> <p>-Faciliter l'appropriation et l'échange des connaissances entre les producteurs de connaissance et les maîtres d'ouvrage (rapprochement éventuel de la Maîtrise d'Ouvrage Générale du lit et des levées de la Loire et de l'équipe pluridisciplinaire,...)</p>	<p>Commentaire de l'évaluateur :</p> <p>Les différentes mesures prévues pour le Plan Loire et présentées ci-dessous sont à valoriser tout particulièrement dans le PO Loire.</p> <p>Sélection de mesures prévues dans le projet de Plan Loire qui pourraient servir de pistes pour l'élaboration du PO Loire :</p> <p>-L'un des objectifs principaux du Plan Loire est de faire du bassin de la Loire une référence européenne en matière de gestion d'un grand</p>

Thème	Bonnes pratiques et leçons	Recommandations issues des travaux antérieurs	Pistes pour la prise en compte dans le PO
			<p>fleuve et de son bassin versant, de ses sources et de son débouché sur l'océan.</p> <p>-L'innovation, l'exemplarité et la reproductibilité voire la généralisation, y compris au-delà du bassin de la Loire et du territoire national sont les types d'actions à rechercher en priorité.</p> <p>-Une des actions préconisées par le nouveau Plan Loire est notamment de favoriser des programmes de recherche à l'échelle européenne afin de mutualiser les efforts et partager les bonnes pratiques et les expériences réussies.</p>
<p>Stratégie cohérente de prévention des risques contre les inondations</p>	<p>-Le Plan Loire a favorisé une nette évolution des actions de prévention, informatives et réglementaires : davantage d'outils que dans le reste de la France.</p> <p>-La Loire moyenne s'est comportée comme un vrai laboratoire d'élaboration et d'expérimentation dans le domaine de la sécurité des populations face aux risques d'inondation</p>	<p>-Assurer prioritairement la mise en œuvre de la base incontournable d'actions : rechercher davantage de sélectivité</p> <p>-Poursuivre et conclure les démarches suivantes : harmonisation interdépartementale des plans de secours, mobilisation des chambres consulaires, etc.</p> <p>-Identifier les maîtres d'ouvrage et définir un programme d'actions prioritaires sur la base d'un appel à projet</p> <p>-Privilégier la sélectivité par une logique d'appel à projet en favorisant l'émergence de projets par une politique forte d'ingénierie de projet</p> <p>-Renforcer l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les petites communes</p> <p>-Définir collectivement le niveau de risque à accepter par des débats locaux ou de niveau du bassin</p> <p>-Organiser davantage d'actions de communication</p>	<p>Commentaire de l'évaluateur :</p> <p><i>Le Plan Loire prévoit un certain nombre d'orientations qui sont en parfaite cohérence avec les exigences communautaires et nationales pour les PO. On pourrait particulièrement mettre l'accent sur la sélectivité, la méthode de l'appel à projet et l'importance des actions de sensibilisation-communication.</i></p> <p>Sélection de mesures prévues dans le projet de Plan Loire qui pourraient servir de pistes pour l'élaboration du PO Loire :</p> <p>-Mettre en place et soutenir les actions de base indispensables</p> <p>-Favoriser la mise en œuvre de plans de gestion des inondations</p> <p>-Lancement d'un appel à projet en 2002 ayant permis l'identification des MO institutionnels. L'identification des MO institutionnels et des plans d'actions financés reste une des clés du succès de la poursuite du Plan Loire.</p> <p>-Sensibiliser régulièrement aux risques d'inondation</p>

Thème	Bonnes pratiques et leçons	Recommandations issues des travaux antérieurs	Pistes pour la prise en compte dans le PO
		-Renforcer les échanges d'expérience	-définir collectivement le niveau de risque naturel de débordement à accepter (...)
Réduction de la vulnérabilité des entreprises et des activités économiques		-Renforcer la réduction de la vulnérabilité des entreprises et des activités économiques	<p>Commentaire de l'évaluateur :</p> <p>Conformément aux orientations du CRSN, la réduction de la vulnérabilité des entreprises situées en zone inondable pourrait être une des priorités du PO Loire.</p> <p>Sélection de mesures prévues dans le projet de Plan Loire qui pourraient servir de pistes pour l'élaboration du PO Loire :</p> <p>-Réduire de manière soutenir la vulnérabilité des habitants (...) des activités économiques</p> <p>-Assurer progressivement le développement socio-économique durable des vallées inondables par l'intégration concertée du risque (...)</p>
Stratégie cohérente de protection des zones sensibles.	<p>Les programmes Life Nature et Loire Nature constituent une part importante de la prise en compte de la gestion des milieux naturels dans le Plan Loire. Le Volet connaissances des milieux est important.</p> <p>L'augmentation de la population de plusieurs espèces de grands migrateurs est attestée</p> <p>Le risque d'extinction du patrimoine en terme de biodiversité est momentanément écarté en ce qui concerne le saumon.</p>	<p>-Poursuivre les actions pour le rétablissement de la libre circulation des poissons migrateurs</p> <p>-Anticiper la pression sociale concernant la réouverture de la pêche au saumon</p>	<p>Commentaire de l'évaluateur :</p> <p>-La préservation des espaces naturels, plus particulièrement la préservation et restauration des espèces patrimoniales de poissons migrateurs pourra être une des priorités du Plan Loire tant le caractère interrégional de ce type d'action est important.</p> <p>-On mettra l'accent sur le caractère interrégional des actions retenues.</p>
Faire du patrimoine naturel, culturel, touristique et paysager de la Loire un moteur de développement et d'attractivité économique ?	<p>-Sans le Plan Loire, le classement du Val de Loire au patrimoine mondial de l'UNESCO n'aurait pas été possible.</p> <p>-Le Label patrimoine mondial de l'UNESCO développe une image positive et renforce l'attractivité du territoire de la Loire moyenne</p> <p>-Etudes et expérimentations menées dans le site Val de Loire Patrimoine mondial de</p>	<p>-Définir, pour le futur Plan Loire, les modalités de poursuite des actions touristiques en précisant leur articulation avec les spécificités du plan.</p> <p>-Même si de nombreuses réalisations sont attestées, l'intégration des actions touristiques dans les objectifs généraux du Plan Loire est délicate à cerner. Leur contribution à l'image du fleuve et au sentiment</p>	<p>Commentaire de l'évaluateur :</p> <p>Certaines actions innovantes, expérimentales concernant principalement la valorisation patrimoniale des grands sites et paysages et dont le caractère est strictement interrégional pourraient, dans certaines conditions, être retenues pour le PO Loire.</p> <p>Sélection de mesures prévues dans le projet de Plan Loire qui pourraient</p>

Thème	Bonnes pratiques et leçons	Recommandations issues des travaux antérieurs	Pistes pour la prise en compte dans le PO
	l'UNESCO avec un dispositif de gestion novateur	d'appartenance à un territoire pourrait être développée.	<p>servir de pistes pour l'élaboration du PO Loire :</p> <p>L'axe II-3 du Plan Loire envisage de « Faire du patrimoine naturel, culturel, touristique et paysager de la Loire un moteur de développement économique ». Différentes actions sont prévues :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Développement de nouvelles formes pratiques touristiques -Maintenir un haut niveau de qualité sur le site Val de Loire et notamment son caractère innovant et expérimental particulièrement par le développement de l'ingénierie de projets et la mise en œuvre d'actions pilotes, structurantes ou expérimentales. -favoriser la mutualisation, la mise en réseau, les échanges d'expériences, la diffusion de bonnes pratiques et l'évaluation en matière de mise en œuvre du patrimoine à des fins touristiques et pédagogiques.
<p>Un coût optimisé du fait de l'économie réalisée par l'effet d'échelle ainsi générée.</p>			<p>Commentaire de l'évaluateur :</p> <p><i>La recherche de l'économie d'échelle et de la plus-value interrégionale dans le type d'action retenue pour le PO Loire pourrait avoir pour conséquence la sélectivité d'actions interrégionales.</i></p>

7.5.5 Les leçons à tirer de l'expérience pour les modalités de mise en oeuvre

Thème	Bonnes pratiques	Recommandations	Pistes pour la prise en compte dans le PO
Elaboration de la stratégie		<p>-Elaborer une stratégie du futur Plan Loire dans le cadre de structures de partenariat renouvelées</p> <p>-recentrage du plan Loire sur la plus-value apportée par rapport aux autres politiques nationales (NATURA 2000, SAGE, PPR, etc.)</p> <p>-Définition de stratégies sectorielles cohérentes entre elles.</p> <p>-Clarification du rôle de chacun des acteurs</p> <p>-Stratégie appuyée sur la quantification des résultats attendus et constatés.</p> <p>-Concentrer des mesures et moyens du programme sur un nombre de priorités thématiques limité, sélectif et hiérarchisé capables de créer un effet levier de l'aide communautaire le plus important possible. Parmi les 4 grands domaines d'actions qui doivent être privilégiés, on compte notamment l'environnement et la prévention des risques, le développement durable des territoires.</p>	<p>Commentaire de l'évaluateur :</p> <p><i>L'élaboration de la stratégie du PO Loire doit posséder un caractère exemplaire pour la Commission. On insistera donc plus particulièrement sur :</i></p> <p><i>-la mise en avant de la plus-value de l'inscription du Plan Loire dans un programme interrégional FEDER.</i></p> <p><i>-la parfaite adéquation entre les orientations stratégiques retenues pour le PO Loire et les priorités nationales et communautaires 2007-2013.</i></p> <p><i>-la cohérence, la pertinence et la faisabilité des types d'actions envisagées</i></p> <p><i>-le caractère partenarial de l'élaboration de la stratégie</i></p>
Partenariat/ pilotage	<p>-Les actions menées dans le cadre du programme Loire nature sont un cadre d'apprentissage du partenariat entre les associations et les autres acteurs que sont les services de l'Etat, les collectivités, les opérateurs techniques locaux</p> <p>-Le Plan Loire, dans la continuité des actions démarrées dans les années 70, a favorisé une stratégie d'ensemble des différents partenaires à l'échelle du bassin et renforcé la cohésion des actions et a permis la production d'une connaissance capitale concernant les poissons migrateurs.</p> <p>-Le Plan Loire a indéniablement permis de dépasser les conflits majeurs qui rendaient toute action impossible</p> <p>-Le cadre suffisamment large (et flou) du Plan Loire a facilité le positionnement de chacun mais le partenariat reste fragile et soumis aux tensions externes</p> <p>-Le processus décisionnel reste éclaté au niveau des régions</p>	<p>-Favoriser un diagnostic, une stratégie et une gestion partagée par une concertation avec les acteurs du territoire en faisant participer les acteurs représentatifs de la « triple hélice » : autorités publiques, centres de compétences et secteur privé.</p> <p>-Améliorer la prise de décision et sa visibilité : renforcement des structures décisionnelles, des dispositifs de concertation avec les élus et les riverains, communication élargie.</p> <p>-Elaborer une stratégie du futur Plan Loire dans le cadre de structures de partenariat renouvelées :</p> <p>-mise en place de structures de pilotage dans lesquelles les décisions stratégiques voire opérationnelles font l'objet d'arbitrages collectifs au niveau du bassin et d'une communication élargie régulièrement organisée.</p> <p>-L'organisation opérationnelle devra être repensée.</p> <p>-Privilégier les bonnes pratiques de gestion des milieux naturels permettant de développer un partenariat associations-collectivités et opérateurs techniques (du type Syndicats</p>	<p>Commentaire de l'évaluateur :</p> <p><i>La mise en place de :</i></p> <p><i>-plates-formes d'actions thématiques,</i></p> <p><i>-d'une conférence générale du plan Loire Grandeur nature,</i></p> <p><i>-un comité opérationnel interrégional,</i></p> <p><i>tels que prévus dans le Plan Loire correspondent bien aux exigences communautaires. La mise en œuvre de ces structures semble devoir être un objet de vigilance.</i></p> <p><i>Il conviendrait en outre dans le cas du PO interrégional Loire de prévoir une structure de pilotage de type interrégional.</i></p> <p><i>Le caractère interrégional complexe du PO Loire devra être l'objet particulier de vigilance dans le pilotage du programme: on utilisera notamment les moyens de diffusion innovants afin d'améliorer le partage</i></p>

Thème	Bonnes pratiques	Recommandations	Pistes pour la prise en compte dans le PO
		<p>d'adduction d'eau potable).</p> <p>- Améliorer la qualité de l'information par un meilleur partage d'expérience entre services, par des formations, l'accès en continu à des experts, des moyens de diffusion innovants (RÉPERE, SIT, sites Internet)</p>	<p>d'expériences.</p>
Information communication		<p>-Accompagner les réalisations du Plan Loire d'un véritable effort en matière de sensibilisation et de formation des différents publics :</p> <p>-définir un programme d'éducation à l'environnement et au développement durable -assurer la permanence de l'information à chaque décideur</p> <p>-Renforcer et doter de moyens la communication du Plan Loire (appliquer la stratégie de communication « Inondations Loire Moyenne », coordonner les communications, portail Internet)</p> <p>-Renforcer le caractère prescripteur du plan Loire (définition d'un label Plan Loire)</p>	<p>Sélection de mesures prévues dans le projet de Plan Loire qui pourraient servir de pistes pour l'élaboration du PO Loire :</p> <p>-Un cadre général de communication du Plan Loire grandeur nature sera élaboré avant la mise en œuvre du nouveau Plan Loire</p> <p>-Le Site Internet mis en place pendant la phase de concertation sera transformé en site portail</p> <p>Commentaire de l'évaluateur :</p> <p><i>Rappelons que la participation du public et des associations via la consultation est un obligation de la démarche d'élaboration du PO 2006-2013 concernant la question de la prise en compte de l'environnement dans le PO. Les modalités de consultation du public devront être prévues.</i></p>
Le suivi et l'évaluation	<p>Prendre modèle sur le guide méthodologique des indicateurs Objectif 2 2000-2006 : Les Propositions pour l'animation régionale du dispositif de suivi évaluation du programme Objectif 2 Centre, décembre 2005,</p>	<p>-Homogénéiser les outils de suivi, rechercher la qualité du renseignement selon les Propositions pour l'animation régionale du dispositif de suivi évaluation du programme Objectif 2 Centre</p> <p>-Améliorer les dispositifs de suivi, de bilans et de pilotage</p>	<p>Sélection de mesures prévues dans le projet de Plan Loire qui pourraient servir de pistes pour l'élaboration du PO Loire :</p> <p>-Le nouveau Plan Loire est construit autour d'objectifs stratégiques de résultats quantifiables</p> <p>-Des plans d'actions pluriannuels sont élaborés avec des listes annuelles d'actions</p> <p>-Une base de données communes est mise en place pour suivre l'avancement des actions prévues</p> <p>-Un tableau de bord est élaboré</p> <p>-Un bilan annuel sera réalisé</p>

Thème	Bonnes pratiques	Recommandations	Pistes pour la prise en compte dans le PO
			<p>Commentaire de l'évaluateur :</p> <p>L'outil de suivi PRESAGE devra être utilisé pour le suivi du PO Loire. La Commission sera particulièrement attentive à la qualité du suivi et à son lien avec les évaluations.</p>
Cohérence externe	<p>-Les différentes politiques publiques en matière de préservation du milieu naturel (principalement Natura 2000) menées en parallèle du plan Loire sont à la fois une opportunité et un facteur de complexité dans la hiérarchie des priorités et dans le montage de projet.</p> <p>-Une partie des difficultés rencontrées n'est pas inhérente au Plan Loire mais à la mise en place de plans interrégionaux dans les CPER (2000-2006) en raison de la complexité des circuits financiers.</p>	<p>Renforcer les liens et la cohérence externe avec les autres politiques et programmes :</p> <p>-dans l'expression de choix stratégiques communs ou complémentaires</p> <p>-dans l'organisation, le pilotage, les moyens d'animation et les outils de suivi mis en œuvre au plan régional.</p> <p>-Assurer une cohérence globale entre les actions menées dans les différentes régions et une plus grande visibilité et capacité de communication au plan.</p> <p>-Assurer à court terme une meilleure compréhension des articulations entre les objectifs du Plan Loire et ceux de l'inscription du Val de Loire au patrimoine mondial afin de capitaliser les synergies</p>	<p>Commentaire de l'évaluateur :</p> <p>Etant donné le caractère interrégional du PO, il serait intéressant de mettre l'accent sur la complémentarité entre les PO régionaux concernés et le programme interrégional Loire.</p> <p>En outre, il s'agira d'être particulièrement attentif à la bonne complémentarité du PO interrégional Loire, du Plan Loire, du CPER interrégional prévu pour le Plan Loire et les programmes nationaux, régionaux et communautaires régionaux intéressés au Plan Loire.</p>
Cohérence interne	<p>L'intégration entre les différents volets est faible : cloisonnement institutionnel, complexité des actions, absence de stratégie globale, application du principe de subsidiarité sont un frein à cette intégration</p> <p>L'analyse des réalisations montre pourtant des « ponts » possibles ou mobilisés (gestion des milieux et ressource en eau, éducation à l'environnement et culture du risque, patrimoine et inondation...)</p>	<p>-Rechercher l'intégration entre les différents volets du programme à partir de l'exemple des ponts possibles ou déjà mobilisés.</p> <p>- Compenser la logique mono-fonds de la programmation 2007-2013 par une articulation renforcée entre fonds structurels et autres fonds européens par différents moyens : comité régional de suivi commun, gestion territoriale interministérielle...</p>	<p>Commentaire de l'évaluateur :</p> <p>La cohérence des types d'actions prévues devrait être importante. On devrait être particulièrement vigilant sur le risque de cloisonnement institutionnel lié à la gestion partagée des axes d'actions prévus (DIREN, EP Loire, etc.)</p>

Annexe 3 : Note n°2 : analyse de la solidité socio-économique du diagnostic (sept-oct 2006)

7.5.6 Les recommandations nationales et communautaires relatives à l'élaboration du diagnostic

Deux notes de la DIACT adressées aux autorités de gestion précisent les attentes nationales et communautaires relatives à l'élaboration de diagnostics territoriaux pour les PO 2007-2013 :

- la note du 7 février 2006 sur la préparation du diagnostic territorial préconisait la réalisation d'un diagnostic de manière conjointe pour les PO et les CPER pour anticiper la nécessaire articulation entre les deux exercices.
- la note du 29 mai 2006 recommande que « la partie diagnostic [comporte] au moins une dizaine de pages. Elle doit s'inscrire dans la perspective des orientations stratégiques communautaires et du cadre stratégique de référence national. Enfin un tableau des forces, des faiblesses, des opportunités et des menaces du territoire conclura les résultats de cette analyse. Pour illustrer le diagnostic, l'utilisation d'indicateurs statistiques est recommandée.

Les qualités suivantes doivent être respectées :

- la qualité formelle et méthodologique du document (lisibilité, présence d'une grille AFOM, etc.),
- la complétude et la pertinence du diagnostic au regard des priorités définies au niveau communautaire, national et régional,
- la pertinence et cohérence du diagnostic notamment au regard des besoins et enjeux socio-économiques et environnementaux du territoire concerné⁷,
- la qualité du classement des enjeux et des priorités et dans quelle mesure ils contribuent à la définition d'une stratégie et d'objectifs pertinents,
- la pertinence et la faisabilité des valeurs de référence et des indicateurs de contexte retenus,
- Le partage du diagnostic par les différents partenaires régionaux.

⁷ Notamment au regard des diagnostics élaborés ou en cours à l'occasion d'autres exercices de programmation (CPER, PO régionaux)

7.5.7 Des ajustements pour améliorer la lisibilité et la cohérence du diagnostic

Le diagnostic territorial remis le 12/09/2006 est le diagnostic territorial rédigé pour le contrat de projet interrégional plan Loire Grandeur Nature. Le résultat attendu est l'ajustement de ce diagnostic pour l'élaboration du diagnostic territorial du PO interrégional Loire.

Le cahier des charges de l'évaluation ex ante précise que l'évaluateur « ne refait pas le diagnostic mais l'expertise. [...] Si besoin, il peut recommander des approfondissements thématiques. »

Toutefois, étant donné les délais très contraints d'élaboration du diagnostic comme du PO, l'évaluateur propose une « approche pragmatique et réactive » afin d'apporter une aide méthodologique à l'organisation des compléments éventuels à prévoir.

Dans cet esprit, **des suggestions d'ajustement du diagnostic sont faites par l'évaluateur directement dans le texte transmis par le partenariat. (Voir document joint)**

Les propositions d'ajustements sont faites en mode « correction » afin d'inviter le partenariat à valider, amender ou refuser les propositions qui lui conviennent.

Les grands principes qui ont présidé à l'énoncé de modifications ou de suggestions d'enrichissements sont les suivants :

- Adapter le diagnostic interrégional rédigé pour le Plan Loire Grandeur Nature aux exigences d'un diagnostic de PO interrégional Loire,
- Rechercher des formulations, des entrées les plus conformes possibles aux exigences du CRSN et des OSC,

Dans cet esprit, il est proposé :

- Une introduction ajustée mettant en avant l'existence d'une forte volonté partenariale soutenant le projet, la valeur ajoutée d'un positionnement interrégional, l'objectif de concentration des fonds européens sur quelques thématiques et enjeux majeurs, l'existence de précédents innovants et réussis, la recherche d'effets cumulés cohérents par l'action concertée de différents programmes,
- Hormis la modification de l'introduction, le corps du texte n'a globalement pas été modifié ou très marginalement. Des regroupements de paragraphes ont pu être opérés dans un objectif de plus grande lisibilité.
- Des ajouts ont pu être suggérés par l'apport d'extraits du projet de Plan Loire Grandeur Nature qui semblaient particulièrement adaptés aux recommandations communautaires.
- Dans certains paragraphes, l'aspect « diagnostic » énoncé en terme de forces et de faiblesses sous formes de constats illustrés par des exemples, des données clés (statistiques) fait un peu défaut. On ne distingue pas toujours clairement ce qui relève d'une part des enjeux et orientations stratégiques proposées, et d'autre part des constats proprement dits. Dans ces conditions, quelques enrichissements ont été recommandés (texte surligné en jaune).

Annexe 4 : Note de bilan intermédiaire mi novembre 2006 : analyse du diagnostic et du profil environnemental (nov.2006)

7.5.8 Objet de la présente note

La présente note apporte :

- a) un état des lieux des informations à la disposition de l'évaluateur ;
- b) un rappel des éléments déjà produits ;
- c) propose deux compléments l'un sur la lecture du diagnostic socio-économique et l'autre sur la lecture du PER régional

7.5.9 Les documents disponibles

A ce stade du travail l'évaluateur dispose :

Diagnostiques

- du diagnostic socio-économique => version du 20 octobre 2006
- du diagnostic PER de bassin en date d'octobre 2006

Stratégie

- du document stratégique interrégional du 1^{er} octobre 2006 ;
- des documents des plateformes en date du 28 septembre 2006 ;
- d'une version de travail du PO V01 du 10-11-2006

7.5.10 Les notes déjà produites

L'évaluateur a produit :

Evaluation ex-ante

- Note ex-ante n°1-Analyse des leçons de l'expérience-PO interrégional Loire-version 2 en date du 24/08/2006
- Note ex ante n°2-Expertise du diagnostic territorial-PO loire-version 1

Evaluation ESE

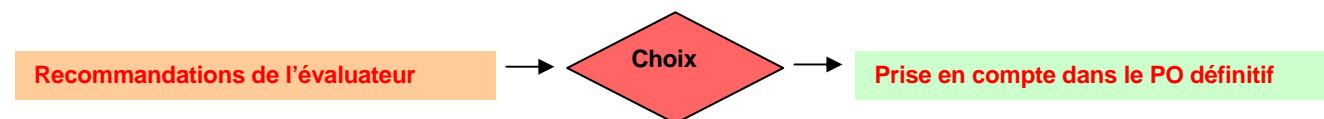
Note n°1 : Expertise de la prise en compte inondation dans les documents UE et CRSN

7.5.10.1 Evaluation de la solidité de l'analyse socio-économique et environnementale

La synthèse fait le résumé des principales recommandations faites par l'évaluateur et retranscrit leur prise en compte dans la dernière version du 20 octobre 2006. Elles sont le résultat d'échanges qui ont été opérés entre l'évaluateur et les rédacteurs du programme. Le 12/09/2006, les rédacteurs ont remis à l'évaluateur le diagnostic territorial rédigé pour le contrat de projet interrégional plan Loire grandeur nature. L'évaluateur a fait des suggestions d'ajustement pour la constitution du diagnostic territorial du PO interrégional Loire. L'évaluateur, comme le précise le cahier des charges, ne doit pas faire ou « refaire le diagnostic ». Toutefois, dans une approche pragmatique et réactive, l'évaluateur a transmis ; le 15/09/2006, une proposition de diagnostic adapté ainsi que des suggestions d'ajustements et d'approfondissements. Le 20/10/2006, une nouvelle version du diagnostic a été soumise à l'évaluateur pour avis.

Le schéma ci-dessous reprend l'analyse de la version du diagnostic du 20-10 en spécifiant les remarques prises en compte (couleur verte dans la colonne de droite) des remarques partiellement prises en compte (couleur marron-verte dans la colonne de droite).

Prise en compte des remarques initiales de l'évaluateur sur le diagnostic socio-économique.



Recommandations

→ Adapter le diagnostic interrégional rédigé pour le diagnostic du CPER Plan Loire grandeur nature aux exigences d'un diagnostic de PO interrégional Loire

→ Rechercher des formulations, des entrées les plus conformes possibles aux exigences du CRSN et des OSC

→ Le diagnostic est bien conforme aux exigences d'un diagnostic de PO interrégional Loire

→ Les formulations et entrées en matière retenues sont plus adaptées aux attentes CRSN et des OSC

Suggestions d'ajustement

→ L'évaluateur a fait des propositions d'ajustement du diagnostic : rédaction d'une introduction, ajustement de titres plus « percutants », propositions de paragraphes

→ Le rédacteur a globalement repris les propositions de rédaction proposées par l'évaluateur (introduction, titres, organisation générale, demandes d'enrichissements)

→ Rédiger une introduction ajustée mettant en avant l'existence d'une forte volonté partenariale soutenant le projet, la valeur ajoutée d'un positionnement interrégional, l'objectif de concentration des fonds européens sur quelques thématiques et enjeux majeurs, l'existence de précédents innovants et réussis, la recherche d'effets cumulés cohérents par l'action concertée de différents programmes

→ L'introduction rédigée par l'évaluateur a été reprise

→ Un encadré a précisé la justification et la valeur ajoutée d'une intervention de PO au niveau interrégional

→ Un paragraphe a mis plus particulièrement en exergue la coïncidence entre préoccupations communautaires et enjeux de dimension plurirégionale

→ Les enjeux principalement mis en avant sont des thèmes sur lesquels existent des précédents dont la réussite est avérée

→ Enrichir le diagnostic sous forme de constats illustrés par des exemples et des données clés plus précises (statistiques) en particulier pour les chapitres suivants :

- « des espaces remarquables mais fragiles, des espèces menacées » : enrichir le diagnostic par une courte synthèse du profil environnemental

- « Un patrimoine préservé, moteur d'attractivité territoriale et de compétitivité économique » : étayer davantage la partie diagnostic en distinguant mieux constats, enjeux et orientations stratégiques

→ Le diagnostic a été enrichi de différents ajouts

- Le chapitre « espaces remarquables et fragiles, des espèces menacées » a été enrichi par des références au profil environnemental

- Le chapitre « Un patrimoine préservé, moteur d'attractivité territoriale et de compétitivité économique » a été fortement étayé

- en outre, le chapitre « un territoire complexe et attractif pour une recherche performante » a été fortement enrichi

→ Même si le diagnostic a une vocation synthétique et stratégique, quelques chiffres clés ou valeurs clés pourraient être ajoutés pour plus de précision

→ Mieux distinguer enjeux/orientations stratégiques et constats

→ Les termes d'enjeux, objectif et priorités d'intervention sont apparus pour mieux distinguer les différents paragraphes

Peut-être pourrait-on les faire davantage ressortir de manière formelle (surlignées en gras par exemple)

7.5.10.2 Analyse du PER Loire

Le profil environnemental du bassin de la Loire est un document qui se veut résolument synthétique pour ne pas être redondant avec les 7 profils environnementaux régionaux qui ont été réalisés. Son objectif est d'identifier les enjeux et orientations stratégiques pertinents à l'échelle interrégionale.

Sur cette base, 5 fiches relevant d'une thématique environnementale différente ont été conçues, les autres thématiques étant analysées dans les profils régionaux.

Ces 5 fiches sont relatives à :

- La biodiversité et les milieux naturels
- La pollution et la qualité des milieux aquatiques
- Les ressources en eau
- Le risque naturel inondation
- Le paysage et patrimoine

Elles sont organisées selon un modèle systématique présentant un diagnostic, les objectifs de référence, les enjeux environnementaux et les orientations stratégiques, les indicateurs et la cartographie.

Un enjeu transversal complémentaire a été identifié, qui se rapporte à la sensibilisation, l'information, la formation et le conseil.

Cette note a pour objectif de porter un regard extérieur sur la pertinence et la cohérence du diagnostic établi et des enjeux définis.

Elle est décomposée en deux parties :

- La première détaille les remarques globales sur le document.
- La seconde revient sur le contenu des 5 fiches proposées.

Analyse globale

Quatre remarques globales méritent d'être faites sur le profil environnemental :

Le document est clair et circonscrit aux thématiques majeures du plan Loire :

Les fiches n°1, 2 et 3 sont directement liées à la priorité d'intervention « Préserver et restaurer le bien commun que sont la ressource en eau, les espaces et espèces patrimoniales ».

La fiche n°4 correspond à la priorité d'intervention « Vivre durablement dans les vallées inondables de la Loire et de ses principaux affluents »

La fiche n°5 est associée à la priorité d'intervention « Mettre en valeur le patrimoine naturel, culturel, touristique et paysager de la Loire et de ses principaux affluents pour un développement durable.

L'enjeu transversal qui ne fait pas l'objet d'une fiche renvoie à la priorité d'intervention « Développer et partager une connaissance globale, fondamentale et opérationnelle du fleuve »

La seconde remarque porte sur la pertinence interrégionale des thématiques environnementales : à la lecture des fiches, il est clairement explicité pourquoi ces thèmes ont une dimension interrégionale ; en revanche, on ne sait pas pourquoi les autres thèmes ne nécessitent pas une intervention au niveau interrégional ; une explication, même succincte serait utile et mettrait en valeur la différence entre ce qui relève d'une logique interrégionale et ce qui n'en relève pas.

La dernière remarque porte génériquement sur l'organisation de la partie « Enjeux environnementaux et orientations stratégiques » des 5 fiches. De notre point de vue, une distinction plus marquée mériterait d'être faite entre les enjeux et les orientations qui sont très imbriquées dans le document et ce qui ne facilite pas la progression de la lecture depuis le diagnostic, puis la déclinaison des enjeux et enfin la formulation des orientations. Une numérotation pourrait être utile pour se repérer plus facilement dans les correspondances entre les différentes parties du document.

L'articulation entre le diagnostic et les cartes mériterait d'être renforcée.

Analyse spécifique

Fiche n°1 : tous les éléments du diagnostic ne sont pas clairement repris dans la partie enjeux ; typiquement on ne voit pas bien comment sont traités dans les enjeux les thématiques des poissons migrateurs et de l'estuaire de la Loire.

Fiche n°2 : la justification de la dimension interrégionale n'apparaît pas au niveau du diagnostic mais uniquement dans la partie enjeux et orientations ; cela affaiblit la justification d'une approche cohérente et cumulative à l'échelle du bassin.

Fiche n°3 : le même problème que dans la fiche n°2 émerge ; le sentiment prédomine que la cohérence doit certes pouvoir être assurée au niveau interrégional mais qu'il n'y a pas nécessité forcément d'une action d'envergure interrégionale.

Fiche n°4 : la partie enjeux environnementaux et orientations stratégiques semble trop générale et la limite entre échelle interrégionale et régionale mériterait d'être plus marquée : en quoi la réalisation des PPRI, des PCS et des DICRIM relèveraient d'une logique interrégionale ?

Fiche n°5 : le besoin d'une logique interrégionale ne ressort pas clairement du diagnostic présenté (concurrence entre territoires, mondialisation des échanges ?) ; du coup, les orientations stratégiques apparaissent comme plus un souhait que découlant d'enjeux interrégionaux.

Annexe 5 : Note n°3 : Eléments de synthèse sur la problématique des fleuves dans la stratégie européenne et plus particulièrement sur la question des inondations- Accompagnement à la définition de la stratégie (oct. 2006)

7.5.11 Objectif et contenu de cette note

Cette synthèse s'inscrit dans le cadre de l'élaboration des PO interrégionaux et éventuellement régionaux concernant les programmes grands fleuves.

Elle permet de caler les éléments de la stratégie des PO en cohérence avec les attendus de la Commission Européenne en matière de gestion des grands fleuves et plus particulièrement de la question concernant l'inondation.

Elle anticipe le travail d'analyse de la pertinence de la stratégie et facilite ainsi, dans les délais impartis, le travail d'évaluation en contribuant à l'amélioration de l'adéquation des argumentaires avec le cadre européen.

Cette note est structurée autour de trois thèmes principaux :

1. la problématique des grands fleuves dans les travaux de la commission européenne
2. une synthèse des éléments du règlement FEDER faisant référence aux problématiques fluviales
3. une analyse du CRSN au regard des programmes interrégionaux

7.5.12 La politique européenne de gestion des grands fleuves

7.5.12.1 Gestion des grands fleuves par la DG Recherche

Des recherches documentaires ont été menées sur les sites web des trois directions générales de la Commission européenne potentiellement concernés :

- La DG Recherche
- La DG Environnement
- La DG Regio

En ce qui concerne la DG Recherche, des projets sont menés dans le cadre du 6^{ème} Programme Cadre, volet environnement. Ces projets ne sont cependant pas de nature à impacter la conception, la mise en œuvre ou le financement des PO interrégionaux.

Les principales recherches opérationnelles sont détaillées sur une page spéciale du site web de la DG Recherche : RESEARCH: Floods!: Managing the risks of flooding in Europe. Deux projets sont mis en évidence :

- Le projet floodsite : www.floodsite.net (qui vise à élaborer des méthodes d'analyse et de gestion intégrées des risques liés aux inondations).
- Le projet ERANET-Crue : www.crue-eranet.net

Des rapports sont aussi disponibles et il faut noter l'existence d'un réseau européen d'alerte de crues (EFAS).

7.5.13 Gestion des grands fleuves par la DG Environnement

La DG environnement est bien plus concernée par la gestion des fleuves mais semble essentiellement concentrée sur la problématique de la gestion du risque inondation.

Elle a tout d'abord adopté une communication en 2004, qui propose le développement et la mise en œuvre d'une action concertée à l'échelle européenne sur la gestion du risque inondation. Après discussions de cette communication au Parlement européen et au Conseil informel de l'environnement, la Commission a été invitée à faire une proposition qui s'est déclinée sous la forme d'une directive relative à l'évaluation et à la gestion du risque inondation.

Cette directive est en cours de discussion au Parlement qui en a fait une première lecture en Août 2006.

L'objectif de la directive proposée est de réduire et de gérer les risques qu'engendrent les inondations pour :

- la santé humaine ;
- l'environnement ;
- les infrastructures et les biens.

Elle prévoit :

- de cartographier les risques d'inondation dans toutes les régions où le risque d'inondation est important ;
- d'instaurer une coordination à l'intérieur des bassins hydrographiques communs à plusieurs pays ;
- de produire des plans de gestion des risques d'inondation qui soient le fruit d'un large processus participatif.

Étant donné la diversité qui caractérise l'Union européenne en termes de géographie, d'hydrologie et d'implantation de l'habitat, la directive proposée offre une souplesse considérable permettant aux États membres de déterminer le niveau de protection requis, les mesures à prendre pour atteindre ce niveau de protection et les calendriers de mise en œuvre des plans de gestion des risques d'inondation.

La directive proposée et les mesures prises pour la mettre en œuvre sont étroitement liées à la mise en œuvre de la directive-cadre sur l'eau. La Commission propose d'aligner intégralement les aspects organisationnels et institutionnels des deux directives, ainsi que le calendrier de leur mise en œuvre, en se fondant sur les districts hydrographiques, les autorités compétentes et le comité établis par la directive-cadre sur l'eau.

Les calendriers de mise en œuvre sont totalement synchronisés, de sorte que la procédure de consultation du public sera aussi étroitement coordonnée. Une fois que la directive «Inondations» proposée sera adoptée, il conviendra de coordonner étroitement la mise en œuvre des deux directives, qui auront des objectifs complémentaires. Les rapports à présenter à la Commission par les États membres sont en outre totalement synchronisés, et les États membres peuvent intégrer les plans de gestion des risques d'inondation dans les plans de

gestion des bassins hydrographiques. Cela implique que certains aspects prévus par la directive-cadre sur l'eau, notamment aux articles 4, 11 et 13 de la directive, auront des conséquences sur le contenu des cartes des risques d'inondation et des plans de gestion.

Le cycle de gestion des risques d'inondation, qui inclut les étapes «prévention», «protection», «préparation», «intervention en cas d'urgence» et «réparation et réexamen», devrait être l'un des éléments fondamentaux des plans de gestion des risques d'inondation, avec une insistance sur les aspects de la prévention, de la protection et de la préparation.

Les États membres établissent le niveau de protection approprié spécifique à chaque bassin hydrographique, sous-bassin ou portion de littoral, en axant leurs efforts sur la réduction de la probabilité d'inondation et des conséquences potentielles d'une inondation pour la santé humaine, l'environnement et l'activité économique, et en tenant compte des aspects pertinents: la gestion des eaux, la gestion des sols, l'aménagement du territoire, l'affectation des terres et la conservation de la nature.

Le Parlement européen a procédé à des modifications substantielles, dont les deux plus importantes sont les suivantes :

- la nécessité de procéder à une évaluation économique et environnementale solide et transparente des mesures de gestion du risque inondation basées sur la construction d'infrastructures ;
- l'importance des mesures qui fonctionnent avec les processus naturels comme le maintien ou la restauration des plaines d'inondation.

7.5.14 Gestion des grands fleuves par la DG Regio

La gestion des grands fleuves dans le cadre de la politique de la DG Regio passe par les instruments traditionnels de la politique de cohésion et les fonds structurels. Nous verrons en détail dans la section suivante ce que permet le règlement FEDER en matière de financement des programmes de gestion des fleuves.

Le tableau suivant, tiré du Manuel des Financements Européens (WWF EU funding Handbook, 2005) donne une idée claire des possibilités en la matière selon les différents instruments.

	Cost item	Funding Options		
		ERDF	ESF	Cohesion Fund
Framework for management and administration	Administration of River Basin Authorities (RBAs)			
	Strengthening of RBAs	X	X	
	Technical capacity-building for RBAs	X	X	
	Setting up a stakeholder network and managing the participatory processes by RBAs		X	
	Support and capacity-building of stakeholders/interested parties by RBAs	X	X	
	Communication/information material and publications for participatory processes managed by RBAs			
	Scientific studies, inventories, mapping	X	X	
	Awareness-raising campaigns		X	
Operation and monitoring	Monitoring systems and risk analyses	X		
	Pilot demonstrations			
	Flood risk management	X		
	Vegetation restoration			
	Erosion control	X		
	Water-saving solutions for agriculture			
	Water-saving solutions for industry	X		
	Water-saving solutions for end-users			
Infrastructure	Pollution control			
	Adapting existing water infrastructures	X		X
	New infrastructures for the management of water resources	X		X
	Improvement of water networks	X		X
	Wetland restoration	X		
	Equipment acquisition	X		

On note ainsi que de nombreuses possibilités de financements existent au travers du FEDER, tant en matière de gestion que de fonctionnement ou d'infrastructure. Ces financements peuvent être complétés éventuellement avec le FEADER. **Il est à noter que les auteurs du rapport « Making the structural and cohesion funds Water**

positive » (ENEA, février 2006) insistent sur la nécessité de prise en compte de la problématique de gestion de l'eau dès le stade du CRSN (voir section 3).

7.5.15 Le financement des programmes de gestion des fleuves dans le projet de règlement FEDER

Cette seconde section a pour objectif de vérifier par une lecture attentive du projet de règlement FEDER quelles sont les possibilités de financement en matière de gestion des fleuves. Ci-dessous est tirée une série d'extraits du projet de règlement qui permettent d'avoir une vision claire de ces possibilités ou impossibilités.

En synthèse, on notera que la prévention des risques et l'environnement sont une des priorités de l'objectif « compétitivité régionale et emploi » et que la réalisation de plans de prévention et de gestion des risques sont au cœur des actions recommandées (article 5).

Article 3 : Champ d'application de l'intervention

2. Le FEDER contribue au financement:

- a) des investissements productifs
- b) des investissements dans les infrastructures;

Et principalement :

c) du développement du potentiel endogène : ...la mise en réseau, la coopération et l'échange d'expérience entre les régions, les villes et les acteurs économiques, sociaux et environnementaux concernés;

Article 5 : Compétitivité régionale et emploi

Au titre de l'objectif "compétitivité régionale et emploi", le FEDER concentre son intervention, tout en promouvant l'emploi, dans le cadre de stratégies de développement durable, essentiellement sur les trois priorités ci-après:

- 2) l'environnement et la prévention des risques, et en particulier:
 - a) l'encouragement des investissements pour la réhabilitation de l'environnement physique, y compris les sites et terrains contaminés, désertifiés et en friche;
 - b) la promotion du développement des infrastructures liées à la biodiversité et des investissements dans les sites Natura 2000, lorsque cette démarche contribue au développement économique durable et/ou à la diversification des zones rurales;
 - e) l'élaboration de plans et de mesures de prévention et de gestion des risques naturels (par exemple, la désertification, les sécheresses, les incendies et les inondations) et technologiques.

Article 6 : Coopération territoriale européenne

3) Le renforcement de l'efficacité de la politique régionale par la promotion:

- a) de la coopération interrégionale axée sur l'innovation et l'économie de la connaissance ainsi que sur l'environnement et la prévention des risques au sens de l'article 5, points 1 et 2)

7.5.16 La gestion des fleuves dans le CRSN

Le CRSN (version de travail du 4 juillet 2006 p.99) reprend les éléments déjà présents dans les versions antérieures sur les « espaces interrégionaux et zones à handicaps géographiques et naturels » de la façon suivant :

« Au niveau des bassins des grands fleuves nationaux, l'action interrégionale permettra de renforcer la robustesse des territoires concernés, de l'amont à l'aval, par une stratégie cohérente de prévention des risques contre les inondations et de protection des zones sensibles. La réduction de la vulnérabilité des entreprises et des activités économiques en sera renforcée, avec un coût optimisé du fait de l'économie réalisée par l'effet d'échelle ainsi générée »

A noter deux ajouts importants :

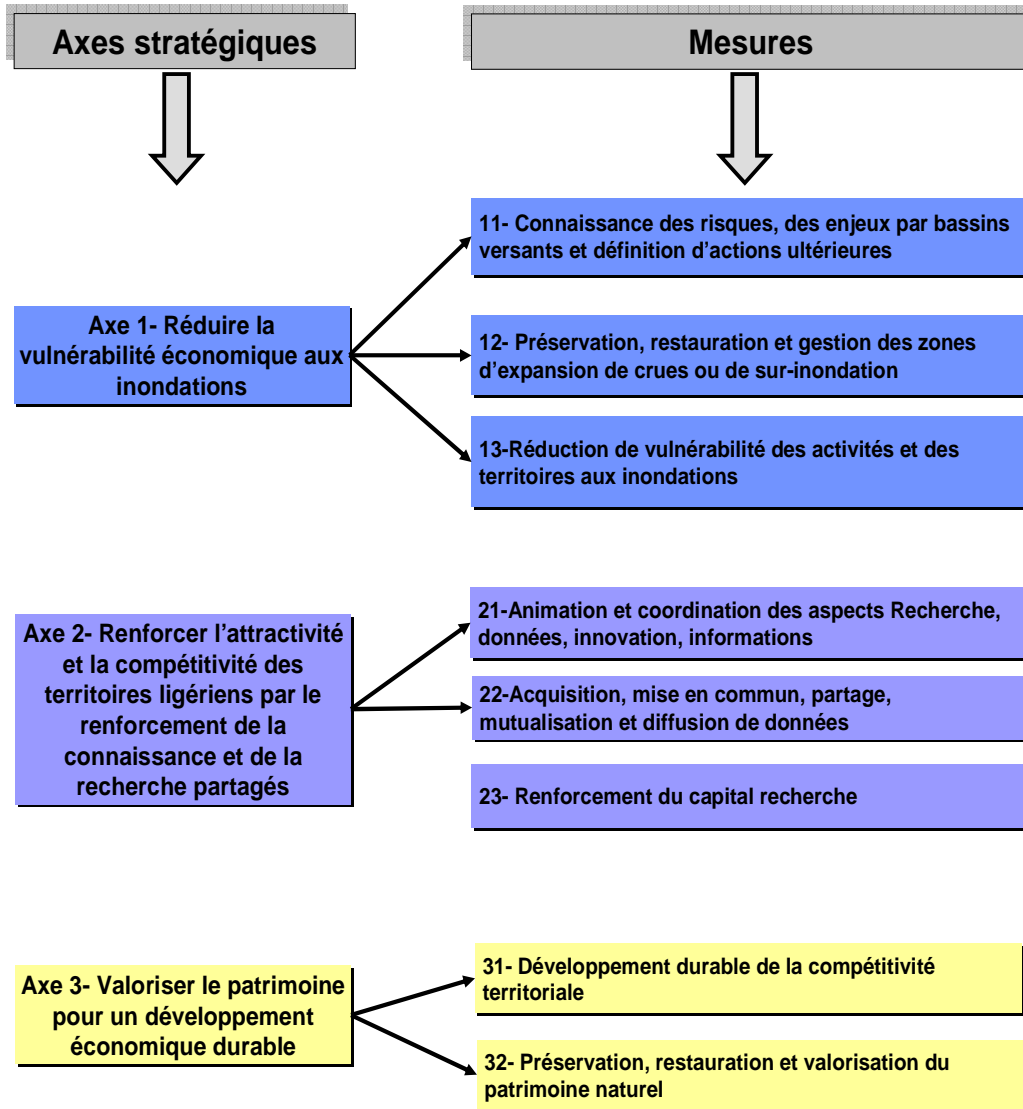
*« Pour ces raisons, lorsque les régions concernées par un même territoire de montagne ou de bassin versant en expriment la volonté, des programmes interrégionaux **pourront être mis en œuvre pour des actions spécifiques conduites à cette échelle, qui seraient rendues inopérantes ou inefficaces au niveau régional.** »*

***La stratégie de ces programmes sera élaborée à partir d'un diagnostic territorial et thématique approfondi débouchant sur un nombre limité de priorités ciblées assorties d'objectifs clairs.** »*

C'est donc la nature même des opérations interrégionales « qui seraient inopérantes ou inefficaces au niveau régional » qu'il convient de rechercher tout en privilégiant des objectifs en nombre limités et clairs.

Annexe 6 : Note n°4 : première analyse sur le projet de PO Loire (début février 2007)

Arbre d'objectifs du PO Plurirégional Loire



7.5.17 Fiche de conformité du projet de PO

Pour satisfaire aux exigences de la Commission européenne, le PO doit présenter des informations sur 9 points clés, conformément à l'article 36 du règlement du Conseil portant dispositions générales sur le FEDER notamment.

Le tableau ci-dessous examine ces différents points. L'évaluateur précise s'ils ont bien été pris en compte et de quelle manière. Toutefois,

Outre ce premier tableau (**tableau 1**), un autre (**tableau 2**) reprend les différents éléments d'analyse sur lesquels l'évaluateur souhaite attirer l'attention des partenaires

Tableau 1

Points clés	Prise en compte et appréciation de l'évaluateur
<p>1- Présence d'une AFOM et d'une stratégie</p>	<p>Le PO comporte un diagnostic territorial. La stratégie découle clairement du diagnostic territorial. Les liens entre diagnostic et stratégie sont clairement explicités.</p> <p>Une AFOM est prévue après la validation de la stratégie (à venir).</p> <p>S'il est recommandé d'expliciter les liens entre diagnostic et stratégie, il serait toutefois plus lisible de bien distinguer la partie diagnostic de la partie stratégie. On trouve en effet dans le chapitre consacré au diagnostic des éléments de stratégie et dans le chapitre « stratégie » des développements diagnostiques un peu trop longs.</p> <p>Pour plus de clarté, il serait pertinent de limiter les développements d'aspects diagnostiques dans le cœur de l'exposé de la stratégie aux seuls éléments nécessaires à la bonne compréhension du lien entre diagnostic et stratégie de manière synthétique en reprenant la grille AFOM.</p>
<p>2- Justification des priorités du PO au regard des OSC et du CRSN</p>	<p>Dans le corps de la stratégie, le rédacteur fait référence systématiquement aux OSC ou priorités du CRSN concernées.</p> <p>A noter la démarche volontariste de la stratégie retenue pour des actions comportant une réelle valeur ajoutée interrégionale et la méthode retenue pour sélectionner les actions s'inscrivant strictement dans le cadre préconisé par les OSC pour des programmes plurirégionaux. (212)</p> <p>Au final, l'ensemble du PO s'inscrit dans les priorités communautaires et nationales.</p> <p>L'évaluateur émet toutefois des réserves quant à l'éligibilité de l'ensemble des actions prévues dans l'axe 3 : si l'axe met en particulier l'accent sur des actions innovantes, expérimentales concernant principalement la valorisation patrimoniale des grands sites et paysages et dont le caractère est strictement interrégional, nous conseillons de vérifier auprès de la Commission européenne le caractère éligible de ces actions.</p> <p>Un tableau récapitulatif pourrait en outre présenter la cohérence du PO Loire avec les OSC et le CRSN.</p>
<p>3- Présentations d'axes prioritaires et objectifs</p>	<p>Le projet de PO comprend 3 axes prioritaires (hors axe assistance technique) décomposés en 8 objectifs spécifiques.</p> <p>La sélection d'indicateurs stratégiques d'impact et de contexte est en cours, de même</p>

spécifiques, quantifiés avec des indicateurs	que la quantification des objectifs.
4- Répartition indicative des fonds par catégorie	NON pas encore
5- Plan de financement	NON pas encore
6- Complémentarité FEADER	NON pas encore
7- Dispositions de mise en œuvre du PO	Les modalités de mise en œuvre requises sont bien précisées dans le PO. Un effort a été accompli pour éviter la reprise in extenso de la circulaire PM et au contraire souligner les aspects stratégiques de la mise en œuvre dans l'esprit général du PO.
8-Liste Grand projet	NON A vérifier.
9- Justification de la concentration thématique, géographique et financière	Durant l'ensemble des travaux préparatoires pour la rédaction du PO, le SGAR et le Conseil Régional ont systématiquement attiré l'attention du partenariat sur la nécessité de construire un programme organisé autour de priorités en évitant de se disperser. Ce principe est rappelé dans le PO, notamment en introduction de la stratégie de l'axe 2 en particulier en matière de recherche et d'innovation.

Tableau 2

Points clés	Prise en compte et appréciation de l'évaluateur
<p>Pertinence de la stratégie au regard du diagnostic</p>	<p>La pertinence de la stratégie se mesure à la bonne correspondance entre enjeux mis en exergue dans le diagnostic et objectifs d'actions retenus dans la stratégie.</p> <p>On constate une bonne prise en compte des différents enjeux</p> <p>Le PO comporte un diagnostic territorial. La stratégie découle clairement du diagnostic territorial. Les liens entre diagnostic et stratégie sont clairement explicités.</p> <p>Une AFOM est prévue après la validation de la stratégie (à venir).</p> <p>S'il est recommandé d'expliciter les liens entre diagnostic et stratégie, il serait toutefois plus lisible de bien distinguer la partie diagnostic de la partie stratégie. On trouve en effet dans le chapitre consacré au diagnostic des éléments de stratégie et dans le chapitre « stratégie » des développements diagnostiques un peu trop longs.</p> <p>Pour plus de clarté, il serait pertinent de limiter les développements d'aspects diagnostiques dans le cœur de l'exposé de la stratégie aux seuls éléments nécessaires à la bonne compréhension du lien entre diagnostic et stratégie de manière synthétique en reprenant la grille AFOM.</p>
<p>Pertinence de la stratégie au regard des OSC et du CRSN</p>	<p>Dans le corps de la stratégie, le rédacteur fait référence systématiquement aux OSC ou priorités du CRSN concernées.</p> <p>A noter la démarche volontariste de la stratégie retenue pour des actions comportant une réelle valeur ajoutée interrégionale et la méthode retenue pour sélectionner les actions s'inscrivant strictement dans le cadre préconisé par les OSC pour des programmes plurirégionaux. (212)</p> <p>Les recommandations de l'évaluateur concernant les thématiques à retenir en priorité (conformes aux OSC et au CRSN, présentant une réelle VA plurirégionale) ainsi que la méthode de sélection proposée ont bien été pris en compte.</p> <p>Au final, l'ensemble du PO s'inscrit dans les priorités communautaires et nationales.</p> <p>L'évaluateur émet toutefois des réserves quant à l'éligibilité de l'ensemble des actions prévues dans l'axe 3 : si l'axe met en particulier l'accent sur des actions innovantes, expérimentales concernant principalement la valorisation patrimoniale des grands sites et paysages et dont le caractère est strictement interrégional, nous conseillons de vérifier auprès de la Commission européenne le caractère éligible de ces actions.</p> <p>Un tableau récapitulatif pourrait en outre présenter la cohérence du PO Loire avec les OSC et le CRSN.</p>
<p>Lisibilité et clarté de l'exposé de la stratégie</p>	<p>Le projet de PO comprend 3 axes prioritaires (hors axe assistance technique) décomposés en 8 objectifs spécifiques</p> <p>La sélection d'indicateurs stratégiques d'impact et de contexte est en cours, de même que la quantification des objectifs.</p> <p>La réalisation de tableaux récapitulant les objectifs, leur quantification, la cible et les actions à mettre en œuvre pour chacune des mesures retenue rendent le PO particulièrement clair.</p>

	<p>Les exposés précédant ces tableaux sont toutefois moins lisibles. On pourrait recommander qu'apparaissent clairement (avec un plan apparent par titres) un même type d'argumentation du type :</p> <p>1-Objectifs</p> <p>2-Référence au diagnostic de manière succincte (éléments pertinents de la grille AFOM)</p> <p>3-Référence aux OSC et au CRSN de manière claire (court tableau)</p> <p>4-Types d'actions retenues</p>
<p>Cohérence interne</p>	<p>Le PO identifie clairement trois axes stratégiques thématiques.</p> <ul style="list-style-type: none"> -Réduction de la vulnérabilité économique aux inondations -Renforcement de l'attractivité et de la compétitivité des territoires par la recherche et la connaissance -Valorisation du patrimoine (culturel et naturel) pour un développement économique durable. <p>Des mesures consacrées à l'acquisition de connaissances et à leur valorisation sont toutefois prévues dans chacun des axes (Axe 2 mais aussi mesures 1.13.2, 3.3). La différence fondamentale entre chacune de ces mesures devrait sans doute être mieux explicitée.</p>
<p>Cohérence externe</p>	<p>La cohérence entre les différents programmes d'actions consacrés ou concernés par le fleuve Loire (CPIER, CPER régionaux, PO FEDER régionaux, etc.) doit être l'objet d'une attention particulière. L'exposé du PO Loire insiste particulièrement sur la complémentarité des dispositifs et la spécificité du CPIER Loire. Toutefois, il n'est pas fait mention des articulations entre PO Loire et PO régionaux. Or, la Commission y sera particulièrement attentive. Il serait donc souhaitable de s'assurer que soit présent, à la fois dans le PO Loire et dans les PO régionaux, la mention de la complémentarité/exclusion des différents types d'intervention programmés concernant le fleuve Loire. Une analyse de correspondance plus détaillée sera menée par EDATER.</p> <p>Afin de mettre davantage en valeur la spécificité du PO Loire et sa complémentarité, plusieurs recommandations :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Établir un tableau de correspondance entre programmes (en faisant notamment référence aux axes et mesures correspondant au CPIER, CPER régionaux, PO régionaux) -Sans doute conviendrait-il de reformuler certaines phrases de manière à mettre davantage en valeur la spécificité du PO Loire de manière plus positive : éviter ainsi les formulations du type : « le PO Loire est un nouvel instrument constitutif du « système Loire » (...) au service du Plan Loire Grandeur Nature. Pour autant, il n'est pas question de reprendre l'intégralité des thèmes proposés dans CPIER. le PO dispose d'un cadre propre (...) » (p.21)

Annexe 7 :Tableau de synthèse de la cohérence externe entre PO Loire et les PO FEDER régionaux concernés (février 2007)

PO régionaux FEDER		
<p>PO FEDER CENTRE (déc. 2006)</p> <p>Le PO FEDER comporte différentes mesures qui peuvent être proches de celle du PO Loire. Pour cette raison, Le PO Centre indique qu' « une attention toute particulière sera portée à l'articulation et la complémentarité des actions de cette mesure du programme régional FEDER et celles qui seront proposées dans le programme interrégional Loire. »</p> <p>Concernant la question de la biodiversité et des risques, on trouve ainsi une mesure : 3.3 "Préservation de la biodiversité et prévention des risques" déclinée en sous mesures :</p> <p>331) Enrichir la connaissance et les méthodes de gestion de la biodiversité, des paysages régionaux et des ressources naturelles</p> <p>Il est notamment indiqué que les actions de gestion et de préservation de la biodiversité et du patrimoine naturel pourront être ciblés sur l'axe de la Loire et les corridors fluviaux.</p> <p>332) Promouvoir des démarches d'expertise, de suivi et d'information permettant de réduire la vulnérabilité aux risques naturels ou technologiques</p> <p>Concernant la question des risques, les opérations pourront concerner la création de réseaux d'alerte, la mise en place des systèmes d'information préventive des populations concernées par des risques en amont et lors des périodes de crise (pics de pollution de l'air, crues et inondations, risques technologiques, etc.).</p> <p>Il serait intéressant de préciser les lignes de partage pour les actions à venir dans le cadre de cette mesure et sous-mesures.</p>	<p>PO FEDER Pays de la Loire (oct.2006)</p> <p>Le PO FEDER comporte différentes mesures qui peuvent être proches de celle du PO Loire.</p> <p>Dans le cadre de l'axe 2 Une euro-région éco-responsable : environnement et prévention des risques.</p> <p>Objectif 1 : « sauvegarder la biodiversité et restaurer les milieux naturels les plus remarquables de la région » avec t le programme de restauration du réseau hydraulique notamment la restauration du fonctionnement de l'estuaire de la Loire et la valorisation des paysages et du patrimoine ligérien.</p> <p>Objectif 3 : favoriser la gestion globale des risques et notamment du risque inondations.</p> <p>Le PO précise qu'il est important, en fonction du type de risque, de développer une logique interrégionale pour certaines problématiques (fleuves, littoral, zones humides interrégionales) en s'appuyant sur les expériences déjà reconnues comme le plan interrégional Loire Grandeur Nature (PILGN). En octobre 2006, le PO précise que l'articulation sera à préciser en fonction de l'avancement du programme opérationnel Loire.</p> <p>Certains points du PO seront donc à repréciser :</p> <ul style="list-style-type: none"> -au titre du PILGN, seuls les investissements lourds pourront être traités dans le PO régional Pays-de-la-Loire ? -vis-à-vis du risque inondations, poursuite du plan Loire pour la création d'ouvrages de sécurité visant à éviter les surverses ? - dans le cadre du plan Loire et hors plan Loire (côtiers vendéens et bassin de la Vilaine) : les dispositifs de ralentissement des crues, les opérations de réduction de vulnérabilité intégrés ? - reconquête du fonctionnement des estuaires (Loire et Marais Poitevin) en cohérence pour l'estuaire de la Loire avec les actions financées dans le cadre de la réserve nationale FEDER pour le programme opérationnel Loire ? <p><i>La cohérence avec le PO Loire est clairement affichée notamment par la précision de l'exclusion d'éligibilité au PO régional des actions par ailleurs supportées par le niveau interrégional.</i></p>	<p>PO FEDER Bourgogne (oct. 2006)</p> <p>Au sein de l'axe prioritaire n°2 « Valorisation du patrimoine environnemental » le PO distingue des objectifs sur la prévention des risques (préservation ou reconquête d'espaces d'expansion des crues, réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes, information du public). Le PO précise « que « ces aspects seront principalement traités par les PO interrégionaux des bassins du Rhône et de la Loire... »</p> <p>Les actions portant sur le risque inondation figurent dans la mesure 2-4 : « Conserver et améliorer le capital écologique de la Bourgogne » au titre de la « mobilisation de acteurs pour le bon état écologique de l'eau (action 2-4b). A ce titre le PO ne retient comme éligibles que les « actions incluses dans un programme concerté de gestion du risque inondation (PPRI, PAPI, contrat de rivière, SDAGE ou SAGE) en précisant « à l'exclusion de ceux qui sont éligibles aux PO interrégionaux »</p> <p><i>La cohérence avec le PO Loire est clairement affichée notamment par la précision de l'exclusion d'éligibilité au PO régional des actions par ailleurs supportées par le niveau interrégional.</i></p>

PO régionaux FEDER

PO FEDER Limousin (nov.2006)

Le PO FEDER prévoit une mesure visant à réduire les pollutions et assurer une gestion économe des ressources au plan local (Mesure 21).

Il s'agit notamment de préserver les milieux aquatiques en tête de bassin : connaissance et préservation des zones humides, mise en oeuvre des Schémas d'Aménagement et Gestion de l'Eau (S.A.G.E.) et des contrats de rivière, travaux d'amélioration du bon fonctionnement des rivières, équipements de gestion durable des étangs, restauration des populations de migrateurs sur les bassins, dont le saumon et l'anguille.

Il n'est pas fait mention d'articulation avec le plan Loire sur ce thème. Il conviendra de bien préciser où se situe la ligne de partage sur cette thématique (restauration des populations des migrateurs sur les bassins).

PO FEDER Poitou-Charentes (nov. 2006)

. A priori, aucune action ne s'inscrit dans les priorités du PO Loire. A vérifier si des chevauchements peuvent exister notamment dans le cadre de l'axe 2 : préserver l'environnement et prévenir les risques.

Il n'est pas fait mention du PO Loire

PO FEDER Auvergne (nov.2006)

Le PO FEDER prévoit un axe 5 : **environnement qui prévoit notamment :**
-D'améliorer l'état écologique des eaux
-de maîtriser les risques naturels et technologiques

Il n'est pas fait mention d'articulation avec le plan Loire sur ce thème. Il conviendra de préciser si certaines interventions peuvent se chevaucher.

PO FEDER RHONE ALPES (17/12/2006)

Le PO FEDER régional reprend un axe spécifique intitulé **Le Rhône : axe de développement économique et de protection de l'environnement**

Cet axe reprend l'ensemble des thèmes du Plan Rhône à l'exclusion de la thématique inondation.

Il n'est fait aucune allusion à des actions en faveur du bassin de la Loire

PO FEDER Languedoc Roussillon (V31-10-06)

Au sein de l'axe II Réduire la vulnérabilité des territoires, garantir leur attractivité et leur qualité environnementale et limiter les gaz à effet de serre, le PO régional identifie une Mesure 1 : prévenir les risques naturels pour les populations et les activités économiques. Il s'agit essentiellement d'actions concernant le fleuve Rhône.

Il n'est fait aucune allusion à des actions en faveur du bassin de la Loire.